Vendredi, 13 avril 1849. — 1re année. — N° 29.

LA TRIBUNE DES PEUPLES

JOURNAL QUOTIDIEN.

BUREAUX : RUE NEUVE-DES-BONS-ENFANTS, N° 7.

ABONNEMENTS.	Un an.	Six mois.	Trois mois.
PARIS	24 fr.	12 fr.	6 fr.
SEINE	28 «	14 «	7 «
DÉPARTEMENTS . . .	32 «	16 «	8 «
ÉTRANGER	40 «	20 «	10 «

Tout ce qui concerne l'Administration et les abonnements doit être adressé à l'Administrateur du journal.

Les lettres non affranchies seront refusées.

ANNONCES		
Une à neuf fois dans un mois, la ligne. .	» fr.	80 c.
Dix fois dans un mois.	» —	50
Réclames.	2 —	» »
Faits divers	3 —	» »

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé au Redacteur-Gérant. — Les manuscrits déposés ne seront pas rendus.

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois.

Pacte fraternel avec l'Allemagne ;
Affranchissement de l'Italie ;
Reconstitution de la Pologne libre et indépendante.

(Ordre du jour de l'Assemblée nationale du 23 mai 1848.)

POLITIQUE GÉNÉRALE.

PARIS, 12 AVRIL 1849.

GÈNES TIENT TOUJOURS.

Nos prévisions se sont réalisées.

Le peuple génois n'a pas voulu trahir la cause italienne.

Pendant quarante-huit heures il a subi toutes les horreurs d'un assaut général, du pillage et du bombardement. Et après, il a contraint Della Marmora à accepter une suspension d'armes de deux jours. Ce n'est que le 8, jour de Pâques, que le combat a dû recommencer.

Voici la lettre que nous recevons du théâtre de la lutte :

Gênes, mercredi 4 avril.

Il est minuit.

Les Génois ont chassé la garnison piémontaise coupable de trahison.

La ville est assiégée par La Marmora avec quinze mille Piémontais.

Je suis arrivé ici avec une centaine de Polonais et de Français qui vont à Florence combattre pour l'indépendance de l'Italie.

A cette heure quatre de nous seulement ont pu descendre à terre; un député romain, un capitaine de cavalerie français, un autre italien de ses amis et moi.

Notre navire, le *Saint-Georges*,, a été placé par le consul sous la protection d'un navire de guerre français qui est dans le port.

On se bat avec acharnement dans les forts.

Les Génois sont sublimes de courage.

Le bruit de la fusillade ne fait qu'augmenter à toute heure, et nous attendons l'issue de la lutte ave une impatience fiévreuse.

La ville est semée de barricades solides.

Les Piémontais n'ont pris que le fort de la Tanaglia.

5 avril, une heure du matin. — Le feu continue. Les canons des forts vomissent la mort dans les rangs piémontais.

Il y a en rade une frégate anglaise qui regarde la bataille sans bouger.

Le consul français doit partir pour aller trouver La Marmora. Que produira cette démarche ? Nous l'ignorons.

Une heure et demie. — La canonnade a cessé. On n'entend plus que quelques coups de fusil à droite et à gauche.

Cinq heures. — On tire le canon pour appeler les riverains aux armes.

Six heures. — La bataille recommence.

Six heures trois quarts. — Il a été impossible de retenir les cent Polonais qui étaient avec nous.

Ils ont mis de force pied à terre et se sont lancés à la défense du point le plus périlleux.

Onze heures du matin. — A bord du navire de guerre français le TONNERRE.

Nos braves Polonais se sont battus comme des lions, et, pour la plupart, sont morts comme des héros.

Nous sommes à bord quatre Français seulement. Les Piémontais sont les plus forts.

Les Génois luttent toujours et ne veulent pas capituler.

Les chefs, honte éternelle, se sont réfugiés ici, mais le peuple ne veut pas se rendre.

Le consul français fera-t-il son possible pour que la ville ne soit pas pillée ?

Midi. — Les Piémontais pillent à mesure qu'ils entrent.

Une heure et demie. — On dit que le général La Marmora a été tué; les marins français s'en réjouissent, ainsi que tous les patriotes.

Les barricades tiennent bon.

Les Piémontais ont pillé quelques maisons, et ont été repoussés.

Le feu continue.

Toute notre sollicitude est pour tâcher de rallier ceux des Polonais et des nôtres qui ne sont pas morts. Cette journée affreuse est la gloire de Gènes et la honte du gouvernement piémontais. Si un général avait été ici, Gènes était sauvée.

C'est l'expérience de la guerre qui seule a manqué.

Les nôtres ont pris et repris le même fort trois fois; ils se sont battus toute la nuit.

Le consul de France est magnifique de dévouement; il envoie à bord tous les patriotes qui ne peuvent plus combattre, soit parce que leurs positions sont enlevées, soit parce que les munitions manquent.

Vendredi, 6, cinq heures du matin. — A Gènes, il y a un armistice de 48 heures,

(Un Français.)

La *Patrie* annonce ce soir que Gènes a capitulé sans conditions. Qui est-ce qui a dit cela au journal des banquiers? Le télégraphe? Nous ne croyons plus au télégraphe. Que les amis de l'Italie se tiennent en garde contre les fausses nouvelles, et qu'ils n'en continuent pas moins leurs généreux efforts pour secourir une nation qui lutte pour la vie, pour la liberté !

Des lettres de Vienne, arrivées aujourd'hui à Paris et portant les dates des 31 mars, 1er et 3 avril, contiennent la nouvelle qu'une grande bataille, entre les Hongrois et les Autrichiens, s'est livrée dans les environs de Pesth.

Le combat a commencé le 27 mars et s'est prolongé jusqu'au 28 dans la soirée.

Les Autrichiens ont été complétement battus, ils ont pris la fuite dans la direction de Pesth et de Presbourg.

Ce sont les corps réunis des généraux Walter, Dembinski et Gœrgey qui ont remporté cette victoire.

Question du Schleswig.

Radetzki soumet à l'Autriche un royaume de l'Italie. Bem reconquiert pour la Hongrie la vaste principauté de Transylvanie. On saccage les villes, on rançonne les populations, et la diplomatie européenne n'est occupée que de la question du Schleswig,

Ce duché, de 350,000 habitants, continuera-t-il d'être gouverné par le roi de Danemarck, ou bien sera-t-il déclaré partie intégrante de la confération germanique? Le Schleswig sera-t-il scandinave ou allemand ?

Constatons d'abord ce fait que l'immense majorité du peuple schleswigois n'est pas d'origine allemande, mais d'origine frisonne. Le peuple parle un dialecte frison que les érudits allemands classent dans la famille des langues scandinaves. Au milieu de cette population il y a des nobles, jaloux de leurs libertés et de leurs priviléges qu'ils ont longtemps défendus contre le pouvoir des rois de Danemarck et une nombreuse bureaucratie allemande. L'esprit novateur de notre époque ayant soufflé sur les éléments de discorde qui existaient dans le duché, fit éclater une Révolution locale.

Les Danois et le Allemands du Schleswig auraient probablement trouvé sans peine le moyen de s'entendre, unis qu'ils étaient dans le commun désir du progrès libéral, si l'étranger n'était pas venu envenimer la querelle. Tous les monarques de l'Europe s'en sont mêlés. Le roi de Suède, comme allié de l'un et de l'autre, le prince d'Augustenbourg, en sa qualité d'agnat, l'empereur de Russie, en sa qualité de membre de la famille de Gottorp : enfin, le ministère français s'est engagé dans l'affaire, y voyant l'occasion de se donner beaucoup de mouvement diplomatique, par exemple de rédiger des notes, de commander des recherches historiques sur le Schleswig, d'occuper ainsi son personnel toujours oisif, et le plaisir de déposer un jour sur le bureau de la Chambre des portefeuilles, des correspondances diplomatiques, dont tout le monde admirera le volume, mais que personne ne lira.

Ce qui nous paraît essentiel dans cette question, c'est de consulter le parti qui y est le plus intéressé, c'est-à-dire le peuple schleswigois lui-même. Mais comment le consulter, et qui nous répondra en son nom?

Les représentants officiels du peuple du Schleswig sont nommés par les mêmes procédés au moyen desquels on a investi chez nous M. Thiers du titre de représentant du Peuple républicain de France. Nous ne sommes pas non plus sûrs que le roi de Danemarck agisse dans l'intérêt du Peuple danois.

Ce qui rend la cause du Schleswig intéressante pour l'Europe, c'est que c'est la première cause que les monarques ont évoquée devant le tribunal de la diète de Francfort.

Cette diète a été acceptée par les princes, comme pouvoir révolutionnaire, à condition qu'elle ne commettrait aucun acte contraire à l'esprit de la vieille Europe. La diète parlait beaucoup ; on l'encourageait à parler davantage; la diète voulait agir; on lui prêtait appui de la part des princes, pourvu qu'elle agît contre les peuples.

Impuissante à l'égard des princes, la diète s'empressait de voter des mesures violentes à l'égard des Peuples. Elle ressemblait à la majorité de notre Assemblée, elle s'en faisait la plagiaire; elle traitait les mouvements nationaux allemands comme autant d'émeutes; elle acceptait et ratifiait les décrets d'état de siége, l'établissement des tribunaux exceptionnels et les fusillades. Triste diète, à laquelle on faisait remporter des victoires malgré elle, et à qui la réaction donnait le titre dérisoire de souveraine, en se servant d'elle comme d'un instrument.

La diète de Francfort, toujours plagiaire de la majorité de notre Assemblée, prit enfin pour système d'obéir humblement au pouvoir, tout en se donnant l'air de le diriger. Elle vota des lois contre les nationalités; elle décréta Trieste *ville allemande*, et le duché de Posen, pays qui s'appelle la *grande Pologne*, elle le décréta *pays allemand*.

Les souverains allemands ont mis à exécuter ces décrets de la diète le même empressement que nos préfets de police et nos commandants de gendarmerie ne manquent pas de montrer toutes les fois qu'il s'agit d'exécuter une mesure gouvernementale.

Le roi de Prusse a mis au service de la diète de Francfort ses troupes rhénanes dont il craignait l'esprit républicain, et ses contingents polonais; on allait les employer contre les Danois. Dans une telle guerre, tout soldat tué, qu'il seit Danois, Allemand ou Polonais, est toujours un ennemi de moins.

Il est évident que ni le roi de Prusse, ni l'empereur d'Autriche, ni l'empereur de Russie n'ont de motif sérieux pour combattre leur frère, le roi de Danemarck.

Il est probable que l'on assure déjà à ce roi les possessions définitives du Schleswig et que l'on n'a demandé de lui que la permission de lui faire pendant quelque temps la guerre. Cette guerre, les Danois et les pauvres teutomanes allemands la prennent au sérieux : ils se font tuer comme les soldats italiens dans la guerre du Piémont, guerre qui n'est qu'une mystification des réactionnaires. La pensée intime de cette guerre est celle-ci : occuper l'attention des Peuples allemands, détruire le plus grand nombre possible de volontaires teutomanes et de conscrits polonais, soldats présomptifs des révolutions à venir; enfin, fatiguer les populations et les ramener au *statu quo*.

En attendant, on préparera au cabinet français l'occasion d'empêcher l'intervention dans le Schleswig, après que tout le monde y sera intervenu à son aise.

Nous lisons dans le *Standard*, journal du soir du 11 avril, une dépêche de Hambourg, du 8, qui parle d'un combat entre les Hanovriens, au nombre de cinq mille hommes, contre un nombre double de troupes danoises. Ces derniers paraissent avoir remporté l'avantage.

L'Ecole d'administration.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur le projet de loi déposé par M. Boulatignier, au nom de la commission chargée d'examiner le proposition Bourbeau concernant l'Ecole d'administration. On sait qu'un premier projet, auquel avait adhéré M. Freslon, venait d'être mis à l'ordre du jour de l'Assemblée, lorsque M. de Falloux demanda l'ajournement de la discussion sous prétexte de s'éclairer sur la matière. M. le ministre prit le temps de réfléchir jusqu'au 22 janvier 1849; après quoi il apporta triomphalement, au nom du gouvernement, deux propositions nouvelles : l'une retirait le projet de loi de M. Vaulabelle sur l'Ecole d'administration, l'autre avait pour but l'enseignement du droit administratif dans toutes les facultés de la République. Nous n'examinerons pas les motifs secrets qui ont dirigé l'opposition du ministre de l'instruction publique. Nous nous demanderons seulement si son projet remplace utile-

---

FEUILLETON DE LA TRIBUNE DES PEUPLES

DU 13 AVRIL 1849.

LA PRINCESSE DE BABYLONE (1).

MÉMOIRES DE THÉRÈSE AMIRA ASMAR,

Fille de l'émir Abdallah.

Traduit de l'arabe sur la dernière édition de Londres.

CHAPITRE VII.

(Suite.)

» Hélas ! hélas ! s'écria cet infortuné, se tordant les mains dans les douleurs de l'agonie; que vais-je devenir? Malheur à moi, car ma destinée est affreuse. Il n'y a qu'un instant, je me croyais sauvé, et maintenant je me vois environné de tous côtés de dangers affreux. Que deviendrai-je, grand Dieu? Serai-je la proie des monstres qui guettent autour de moi, ou mourrai-je de faim sous leurs yeux? Maudit soit le jour où je suis né !

» Enfin, lorsqu'il se fut épuisé lui-même par les lamentations, ses larmes se tournèrent tout à coup en joie : il venait d'apercevoir une ruche sur une branche au-dessus de sa tête, et, s'en approchant aussitôt, il répara ses forces en mangeant un miel délicieux. Il ne regarda plus en bas; il ne fit plus attention aux dangers qui l'environnaient; il songea seulement à savourer les doux rayons que la providence avait placés dans la ruche, et il passa ainsi son temps sans s'inquiéter de l'avenir, jusqu'au moment où l'arbre sur lequel il était resté, rongé par les efforts incessants des rats, tomba enfin et livra le voyageur à la gueule de son cruel ennemi. »

» Cette parabole est la peinture exacte de la vie humaine. L'animal à une seule corne est la mort qui marche toujours à côté de l'homme, depuis sa naissance jusqu'à sa dernière heure, soit qu'il veille ou qu'il dorme, qu'il s'agite ou qu'il reste immobile, du lever au coucher du soleil et depuis son coucher jusqu'à son lever. Les quatre serpents sont les quatre éléments, instruments de douleur et de destruction, enlevant à l'homme sa santé, et entraînant dans leur course irrésistible le vieillard comme l'adolescent. Le rat blanc est le jour, le rat noir est la nuit qui rongent incessamment notre vie et nous livrent aux dents du dragon, qui est l'éternité. Le miel représente les plaisirs et les productions de ce monde. »

C'est très-bien, s'écria la femme du sheick, lorsque j'eus terminé; ces choses sont vraies et agréables à entendre : alors me remerciant avec effusion de la récréation que je lui avais procurée, elle sortit.

Quelque temps après, elle revint conduisant avec elle plusieurs femmes ses amies et ses parentes et me dit :

« Raconte, ô Amira, raconte à ces femmes les choses que tu as puisées dans le livre qui est comme une mine d'émeraudes, et leurs cœurs seront remplis de joie.

Je consentis à leur narrer quelque histoire, à condition que nous irions faire une partie de chasse aux gazelles. En faisant cette stipulation, j'avais deux objets en vue : l'un, le plaisir de la chasse, que j'aimais passionnément; l'autre, mon dégoût insurmontable pour la chair de chameau, qui formait toujours la majeure partie de notre repas. Je leur promis, en outre, de leur raconter toutes mes histoires lorsque nous nous reposerions après notre chasse dans le désert. Le jour suivant, nous nous livrâmes à notre passe-temps favori, et le soir je tins ma promesse, en répétant la parabole qui avait tant plu à la femme du sheick.

Au retour de nos excursions quotidiennes, je m'amusais plusieurs heures à jouer avec de jeunes chameaux, qui étaient aussi alertes, aussi joyeux que les autres étaient graves et tristes. Un surtout qui n'avait encore que cinquante jours, était mon favori ; il folâtrait sans cesse et me connaissait tout aussi bien que sa mère ; il prenait des grains d'orge dans ma main, il me donnait plusieurs autres marques de confiance et d'attachement. Aussitôt qu'il me voyait arriver, il s'approchait en sautant comme une chatte; quelquefois même il nous suivait à la chasse.

Le chameau est regardé par les Arabes comme un animal sacré, et traité avec beaucoup d'égards ; car ils disent avec raison :

« Sans nos chameaux, nous n'aurions ni nourriture, ni boisson, ni vêtemens pour nous couvrir. »

Ils se nourrissent de chameau lorsqu'ils ne peuvent pas se procurer d'autre viande. Le lait de ces animaux, outre qu'il leur fournit des fromages, est pour eux une fontaine intarissable, sans laquelle les Arabes périraient souvent de soif dans leurs déserts brûlans. Les chameaux destinés à cet usage sont blancs; ils ne portent jamais de fardeaux et ne sont soumis à aucun travail.

Après un séjour d'une semaine chez la tribu des Dryaaks, je me liai d'amitié avec les principaux membres des tribus voisines, par lesquels je fus, toutes les fois que j'eus occasion de les visiter, traitée avec tous les égards de l'hospitalité la plus généreuse et la plus distinguée; et, bien que de longues années se soient écoulées depuis, la reconnaissance me fait un devoir de dire que l'on trouverait dans un jour plus d'amis sincères dans ces tribus errantes que dans un siècle, au milieu de l'Europe civilisée, pays où il est possible de vivre cinquante ans sans connaître son voisin.

S'il y a des défauts dans le caractère du Bédouin, assurément, ce n'est pas l'indifférence en amitié. Une liaison d'amitié, une fois formée, dure toute la vie. Dans les changements de fortune, ils partagent leur dernier morceau de pain avec ceux à qui ils ont juré un éternel attachement, Même le plus cruel ennemi, accable par la misère, reçoit les bienfaits de l'hospitalité. Les moindres violations sont punies de mort. On me raconta à ce sujet un fait qui s'était passé dans la tribu des Dryaahs.

Un étranger, qui avait été l'hôte de cette tribu, en quittant son camp, alla se mettre sous la protection d'une tribu voisine dont les principaux membres le maltraitèrent et tuèrent son esclave. Les Dryaahs, en apprenant cet outrage, cette étrange violation des lois bédouines, déclarèrent immédiatement la guerre à leurs voisins et vengèrent leur hôte. La personne de l'ennemi le plus acharné est sacrée, s'il entre dans leurs tentes pour implorer leur protection.

Pendant que je séjournais chez les Dryaahs, on me cita un exemple d'hospitalité qui égale presque celui que rapportent les saintes écritures, où il est dit que le prophète fut secouru par l'ardente charité d'une pauvre veuve. Le principal auteur, dans ce cas, est aussi une veuve, dont les enfants avaient été tous tués dans un combat contre une tribu voisine; de sorte que sur ses vieux jours elle se trouvait sans soutien, sans appui et sans moyens de subsistance.

Un jour, il arriva que deux voyageurs accablés de fatigue et succombant de soif et de faim, passèrent devant la porte de sa tente; ils étaient indiens et se rendaient à Damas. La veuve qui était assise à la porte de la tente, voyant le pitoyable état de ces voyageurs affamés, les invita à se reposer et à se rafraîchir avec ce qu'elle pouvait leur offrir leur disant :

« Voyez, il me reste encore un mouton, que nous allons tuer sur-le-champ, pour apaiser votre faim; je n'ai pas de pain, mais les voisins m'en donneront. Asseyez-vous donc, je vais chercher en toute hâte ce qui me manque. »

Les voyageurs, découvrant que la veuve était pauvre, qu'elle n'avait qu'un seul mouton, voulurent aller ailleurs, aimant mieux supporter la faim que diminuer ses modiques provisions. Mais la veuve ne s'en aperçut pas : elle tua nos mouton, elle demanda du pain à ses voisins, et mettant ses provisions devant ses hôtes elle leur dit :

« Pourquoi avez-vous voulu m'affliger en allant ailleurs ? Si vous ne trouvez pas l'hospitalité dans les tentes des vivants, ce serait comme si vous aviez cherché du secours dans la tombe de la morte. Le Tout-Puissant ne me rendra-t-il pas au centuple ce que je vous donne? Dieu est plein de bonté et de miséricorde.

Témoin chaque jour de ces admirables qualités des Bédouins, j'étais souvent tenté de faire quelques efforts pour les gagner à la vrai foi et les déterminer à étudier les livres chrétiens. Je poussai même mon zèle jusqu'à baptiser un petit enfant en secret; mais tout cela était inutile; leur aversion pour toutes les formes de lutte, pour les livres, en général, paralysait d'avance tous mes efforts. J'allai aussi loin que je le pouvais : je leur parlai de leur avenir, des récompenses qui attendent l'homme vertueux après sa mort et des châtiments réservés aux méchants.

ANDRÉ CALAY.

(La suite prochainement.)

(1) Voir les numéros des 27, 28, 30, 31 mars, 1er, 3, 5, 6 10 et 11 avril.

ment, au point de vue polititique et administratif, celui du 24 août 1848. Nous ne voulons que mettre en présence deux opinions, l'une partagée par MM. Cuvier, de Gérando, Mounier, Rossi, Carnot, Jean Reynaud, Vaulabelle, Freslon et tous les hommes qui ont approfondi la science de l'administration; l'autre qui est l'œuvre de M. de Falloux.

Organiser, comme le demande M. le ministre, de grands centres d'enseignement public auprès des neuf facultés de droit, c'est dissoudre les liens de la centralisation administrative, que la réaction s'efforce de relâcher tous les jours, c'est donner aux influences locales une dangereuse prépondérance, c'est élever dans le corps politique des administrations rivales qui gêneront, pour faire prévaloir leurs intérêts, la liberté d'action du gouvernement et chercheront de plus en plus à s'isoler du centre ; en un mot, c'est ruiner l'idée d'unité politique que tout doit tendre à réaliser, c'est le premier pas vers le fédéralisme.

Si l'éducation politique se fait dans chaque département, comment soustraire la jeunesse aux influences de famille et d'intérêt local ? Comment lui inspirer des idées d'administration publique capables de prévaloir sur les préjugés d'enfance et les opinions particulières ? Comment assimiler et fondre ensemble tous les éléments d'une éducation différente suivant les localités, pour arriver à une puissante centralisation des lois, des mœurs et des intérêts? Quelle différence si la fondation d'une école spéciale attire à Paris la jeunesse des provinces! Puisant à une source unique la même éducation théorique, les novices formés par cette école iront donner une impulsion nouvelle aux administrations départementales et pousseront le pays dans le vrai chemin de l'unité politique.

Voulez-vous populariser en France la véritable éducation administrative, réunissez dans un seul établissement les notions éparses, les traditions qu'on n'apprend point par des cours, mais par des conférences, des travaux intérieurs et surtout par le contact habituel des maîtres avec les élèves. Que chacun de ceux qui se destinent aux emplois publics, quelle que soit d'ailleurs son aptitude pour tel ou tel service, possède d'abord ce fonds commun de connaissances nécessaires à la carrière administrative. Alors au lieu de ces solliciteurs avides qui se disputent les places grâce aux abus du népotisme, le gouvernement aura sous la main des sujets préparés à des fonctions sérieuses par des études spéciales et un noviciat de plusieurs années. Au lieu de ces esprits routiniers qui s'opposent avec la tenacité de l'égoïsme à tout progrès, à toute réforme des abus parce que leur carrière ne repose que sur l'abus même, on aura des hommes qui connaissant à fond les principes de notre organisation administrative ne craindront pas d'en constater et d'en corriger les vices.

C'est le seul moyen d'arriver à cette simplification du mécanisme, à cette activité du service, à cette prompte et bonne expédition des affaires que tout le monde désire et qu'on est encore si loin d'obtenir.

Que le gouvernement entre donc enfin dans une voie franchement démocratique. Déjà la nécessité du concours est reconnue pour une foule d'emplois publics : pourquoi les places d'administration seraient-elles seules exceptées de la règle et réservées à tel ou tel pouvoir discrétionnaire? Le projet de loi présenté par la commission paraît dicté par une pensée vraiment libérale, puisse-t-il triompher dans l'Assemblée nationale des préventions qui obscurcissent encore les esprits, et nous marcherons enfin vers une voie féconde d'avenir.

Destruction de Brescia.

Brescia, la plus fidèle alliée des Français, Brescia dont les fils ont tant de fois versé leur sang sous nos drapeaux, Brescia la plus belle ville de la Lombardie, après Milan, n'est plus maintenant qu'un monceau de ruines !

Le 21 mars la population s'est organisée pour l'insurrection, décidée à vaincre ou à mourir pour la rédemption de l'Italie. En un moment la ville se couvrit d'une double ceinture de barricades s'élevant jusqu'au deuxième étage des maisons, et un comité de salut public fut substitué à la municipalité. Le commandant de place, 300 soldats et plusieurs officiers sont faits prisonniers et, malgré les menaces des Allemands retranchés dans la citadelle, le Peuple refuse de les rendre.

Le 23, à minuit, le bombardement commence, et Brescia attend de pied ferme les soldats autrichiens, commandés par Hagnau. Pendant dix jours la ville est foudroyée par l'artillerie du fort et par celle des assiégeants. Deux fois le Peuple, armé seulement de couteaux, reprend la première enceinte des barricades sur les Autrichiens.

Enfin il faut céder à vingt mille hommes parfaitement armés; les deux enceintes sont emportées.

Le Peuple, rejeté dans les rues, dispute le terrain pied à pied, ou renverse sur les barbares jusqu'aux toitures des maisons; chaque pouce de terrain est disputé avec rage.

Les Autrichiens ont payé cher leur victoire. Un colonel et beaucoup d'officiers ont succombé. La perte des Tudesques est incalculable. La soldatesque a saccagé la ville pendant six heures, femmes, enfants, vieillards malades, tout a été égorgé. Les habitants retranchés dans les maisons ont péri dans les flammes.

Affreuse dérision! le vainqueur a frappé d'une contribution de six millons ces débris fumants, ce sépulcre de ville!

Qui peut douter maintenant du rôle ignominieux joué par la réaction piémontaise? Brescia avait été la plus ardente amie des Piémontais; elle avait pris l'initiative du pacte de fusion de la Lombardie avec le Piémont, et le ministère piémontais n'a pas trouvé un mot à dire en sa faveur au général autrichien.

Puisse cet effroyable désastre remuer enfin quelque chose au fond du cœur du ministère français et hâter la fin d'une diplomatie qui nous déshonore! Puisse ce courage désespéré de l'Italie faire au moins monter le rouge au front de ses calomniateurs!

TRIBUNE DES PEUPLES.

FRANCE

ACTES OFFICIELS.

Le *Moniteur* contient aujourd'hui dans sa partie officielle un arrêté du président de la République par lequel le bureau de Saint-Laurent du Var est ajouté pour le transit à ceux qui sont marqués de deux astérisques dans le tableau n° 2 annexé à la loi du 9 février 1832.

SÉANCE DE L'ASSEMBLÉE.

Il s'agissait d'un amendement de M. Chavoix au sujet de la restitution des 45 centimes imposés par la coterie du *National* dans le but de faire aimer au Peuple la République. L'Assemblée, fatiguée par les violentes émotions de la séance d'hier, se reposait nonchalamment dans l'appel nominal, le vote sur les conseillers d'Etat et le débat languissant sur la proposition de M. Chavoix, quand soudain le citoyen Flocon, ayant déclaré que le gouvernement provisoire n'avait considéré l'impôt des 45 centimes que comme un emprunt, comme une mesure temporaire, souleva une tempête pareille à celle qui avait si profondément agité la séance d'hier. Aussitôt les rancunes personnelles envenimèrent le débat; les membres du gouvernement provisoire et du premier ministère de la Constituante engagèrent entre eux une lutte acharnée, les révélations et les démentis vinrent à s'entrechoquer, et la vérité dans tout son jour se dévoila à nos regards.

La journée a été bonne pour le parti du mouvement, fatale pour MM. Garnier-Pagès, Pagnerre et consorts.

Ecoutons M. Duclerc qui va porter le coup de grâce à ses amis politiques; défenseur maladroit de M. Garnier-Pagès, il vient justifier les 45 centimes, il assure que c'est la circulaire du citoyen Ledru-Rollin qui a ébranlé le crédit et la confiance, il rappelle le projet de la création de 500 millions de papier-monnaie basé sur la valeur de quatre milliards des propriétés de l'Etat, et il finit par déclarer que l'impôt avait été établi pour parer à la banqueroute qu'on avait osé proposer comme premier moyen de salut.

Une terrible accusation est lancée, l'Assemblée, le pays attendent qu'on lui nomme l'individu qui a voulu inaugurer par la spoliation l'avénement de la République.

La confession va commencer; le citoyen Ledru-Rollin monte à la tribune.

Il est temps, dit-il, de repousser les accusations qui, depuis quinze mois, pleuvent sur certains membres du gouvernement provisoire. Les bilans déposés au ministère de l'intérieur prouvent que les maisons de banque et de commerce se sont ébranlées avant le 12 mars, jour de la première circulaire; l'orateur rappelle à ses collègues du gouvernement provisoire qu'il a toujours combattu les 45 centimes comme funestes à l'établissement de la République, qu'en effet il avait proposé 1 fr. 50 c., mais qu'il voulait frapper les riches, les électeurs à 200 fr., les rentiers et les créanciers de l'Etat, mais non le pauvre peuple des campagnes. Quant aux circulaires, il les avoue; aujourd'hui encore, dans la même position, il n'hésiterait pas à s'en servir, mais c'est la réaction qui les a fait naître, et pour s'en convaincre il suffit de voir les rapports adressés, après le 24 février, des départements au ministre de l'intérieur.

Les gardes nationaux de la province s'insurgeaient contre le nouvel ordre de choses. Les détenus politiques, relâchés par la révolution, ont failli être noyés; il fallait des mesures promptes et énergiques; les commissaires, armés d'un pouvoir illimité, furent expédiés; mais les faits sont là pour prouver qu'ils en usèrent partout avec la plus grande modération; pas une seule tête ne tomba, pas une seule liberté même ne fut menacée. Quant au projet d'avoir recours à la banqueroute, le citoyen Ledru-Rollin est là, il attend l'accusation.

M. Duclerc, troublé, répond qu'en effet le citoyen Ledru-Rollin n'avait jamais proposé rien de pareil. Interpellé par le citoyen Flocon, il lui donne la même réponse. « Mais nommez donc alors l'auteur du projet, » s'écrient de tous côtés MM. les représentans.

M. Goudchaux fait entendre sa parole calme, honnête et conciliatrice. Il jure sur son honneur que depuis le 24 février jusqu'au 6 mars, c'est à dire pendant le temps qu'il a fait partie du gouvernement provisoire, tous ses collègues avaient unanimement l'intention de faire payer à la République les dettes de la monarchie; il assure que l'ébranlement du crédit n'a guère tenu aux circulaires du citoyen Ledru-Rollin, que l'état déplorable des finances datait de bien loin, qu'on avait trop de sécurité avant la révolution et trop peur après, que la catastrophe en un mot était inévitable et *indispensable* (sic), et qu'enfin le gouvernement provisoire a pu bien commettre des fautes, mais qu'elles sont loin d'avoir la gravité qu'on leur attribue.

Relativement à la restitution des 45 cent., M. Goudchaux fait observer que le grand-livre ne pourrait plus supporter une nouvelle rente, et que les pauvres, ayant été pour la plupart déchargés de l'impôt, les gens aisés peuvent bien, pour la prospérité de l'Etat, supporter ce sacrifice.

L'Assemblée, tout en accueillant très favorablement les observations de l'honorable orateur, n'a pas voulu cependant lâcher prise, et a persisté à demander à M. Duclerc son secret. Toutefois, on savait déjà à quoi s'en tenir à l'égard des révélations de M. Duclerc; car M. Dupont (de l'Eure) s'est levé de sa place, et a déclaré que jamais aucun des membres du gouvernement qu'il présidait n'aurait osé se présenter avec une proposition de banqueroute.

Pressé de tous côtés, M. Duclerc a cherché refuge dans un stratagème de mauvais avocat et a avoué qu'en effet la proposition n'a jamais été discutée ni portée au sein du gouvernement provisoire, mais que, parvenue du dehors, elle a été repoussée à l'unanimité. La majorité n'a pas été satisfaite de cette déclaration; elle aurait voulu accabler les hommes du parti avancé, et toute désappointée, elle s'est vengée sur M. Duclerc en accueillant ses subterfuges par de longs murmures.

La question préalable sur l'amendement de M. Chavoix a été adoptée par 414 voix contre 119.

COMITÉS ET COMMISSIONS.

A onze heures et demie les bureaux se sont réunis. Il s'agissait de la nomination d'une commission de quinze membres pour l'examen du projet de loi, tendant à suspendre pendant trois mois, dans le département de la Seine, les dispositions de l'art. 67 de la loi sur la garde nationale.

Voici les commissaires nommés dans ces réunions : 1er bureau, MM. Laboulie; 2e, Porion; 3e, Larabit; 4e, Alem Rousseau; 5e, Randot; 6e, Pougeard; 7e, Martin (de Strasbourg); 8e, Turk; 9e, Bauchard; 10e, Buchez; 11e, Waldeck-Rousseau; 12e, Chauffour; 13, Grevy; 14, Péan; 15e, Sarrut (Germain).

Dans presque tous les bureaux la discussion a été extrêmement vive. Dans le premier un incident a particulièrement contribué à la rendre passionnée.

M. Em. Arago a soutenu que des renseignements certains lui avaient depuis longtemps donné la conviction qu'il y avait eu le 29 janvier dernier un complot ministériel pour attenter à l'indépendance de l'Assemblée.

M. de Falloux, ministre de l'instruction publique, qui fait partie de ce bureau, a sommé M. Em. Arago de faire connaître ces renseignements, ajoutant que si une preuve de ce complot était fournie il prenait l'engagement de se retirer immédiatement du cabinet.

M. Arago a répondu à M. le ministre que, sans attacher d'importance plus que de raison à cette mise en demeure si peu parlementaire, il ne croyait pas devoir déduire les motifs particuliers de ses convictions. Selon lui, les faits, connus de tout le monde, sont plus que suffisants pour autoriser l'induction qu'il en a tirée lui-même, et pour asseoir son accusation contre le cabinet.

Du reste, M. Arago n'a pas fait difficulté de reconnaître la possibilité qu'une partie du cabinet ait été tenue par l'autre dans l'ignorance de ce complot déjoué par la prudence et la digne attitude de la population parisienne.

Le résultat des nominations que nous venons de faire connaître est favorable à l'opposition.

—

La commission relative *au cautionnement des journaux* devait procéder aujourd'hui à la nomination de son rapporteur. Mais la discussion s'est prolongée, et le scrutin a été ajourné.

—

M. Sauvaire Barthélemy a déposé son rapport, au nom du comité des finances, sur le projet de loi relatif à un crédit extraordinaire de 640,000 fr. pour l'acquittement du subside consenti en faveur du gouvernement oriental de Montevideo.

La ville de Montevideo, assiégée depuis plusieurs années par l'armée d'Oribe, est principalement défendue par une légion étrangère dans la formation de laquelle sont entrés 1750 Français.

La réduction du revenu de la douane de Montevidéo dans la proportion de plus des deux tiers, des contributions énormes prélevées depuis longtemps, ont mis cette population autrefois opulente, aujourd'hui plongée dans la misère, dans l'impossibilité de pourvoir à l'entretien et à la subsistance de l'armée.

L'Assemblée a reconnu que, pour subvenir à ce besoin essentiel, les signataires de la convention du 12 juin 1848 avaient pu engager la France à payer au gouvernement de Montevidéo un subside mensuel de 40,000 piastres courantes. En conséquence, le 30 décembre dernier, l'Assemblée avait accordé pour cet objet un premier crédit de 600,000 f.

Cette somme est épuisée, et l'Etat est débiteur de nouvelles traites qui n'ont pu être acceptées faute de provision. Le 20 mars M. le ministre des affaires étrangères a réclamé un nouveau crédit de 640,000 fr.

Comme il importe à notre crédit de ne pas laisser en souffrance des traites tirées par nos agents sur le gouvernement français, le comité, conformément au vœu exprimé dans l'exposé des motifs, demande à l'Assemblée de délibérer d'urgence sur le projet de loi.

A propos de la scène qui s'est passée à l'Assemblée nationale, nous désirerions savoir si M. Baroche siége à la Chambre comme représentant ou comme procureur général. C'est une question qu'il est permis de se faire quand on voit avec quelle promptitude l'honorable membre a formulé son réquisitoire séance tenante contre un de ses collègues, le citoyen Raspail. Sans doute, le fait sortait des circonstances ordinaires, mais était-ce bien une raison pour M. le procureur-général de procéder extraordinairement et par passion ? La passion est toujours très-mauvaise conseillère, témoin encore le général Lebreton que nous avons vu appuyer avec une ardeur dont nous ne l'aurions pas soupçonné la demande d'autorisation de poursuite. Est-ce que par hasard on aurait l'habitude dans l'armée de répondre à un soufflet par une assignation en police correctionnelle? nous n'avions pas encore fait cette remarque.

Il aurait été préférable, selon nous, qu'on laissât calmer les passions surexcitées dans cette séance extraordinaire, et qu'on renvoyât l'affaire devant une commission. Par ce moyen on aurait peut-être apaisé des haines que la conduite de MM. Baroche et Lebreton ne fera qu'envenimer.

Le second tour de scrutin pour l'élection des vingt derniers membres du conseil d'Etat n'a donné la majorité qu'à six candidats : MM. Jean Reynaud, Charton, Pérignon, Pons (de l'Hérault), Lignier et Frédéric Cuvier ont été proclamés membres du conseil d'Etat.

REVUE DE LA PRESSE.

JOURNAUX DE PARIS.

Le *Peuple* publie un article du citoyen Proudhon qui déclare ne pas poursuivre l'œuvre qu'il avait commencée en fondant la banque du Peuple. Condamné à trois ans de prison, il ne peut laisser son nom attaché à un établissement qu'il ne pourra plus surveiller. Après un exposé lucide de la situation financière de sa banque, il rend compte de ses profits et pertes. Il va faire le remboursement à ses actionnaires en commençant par les souscriptions les moins fortes, et déclare prendre pour dette personnelle les sommes qui ne pourraient être remboursées immédiatement.

La *Réforme* souscrit pour 100 francs aux amendes prononcées contre le *Peuple* et la *Révolution démocratique et sociale*. Dans son premier article elle fait les réflexions les plus tristes sur la chasse qu'on ne cesse de faire depuis quelque temps à la liberté d'opinions, sous quelque forme qu'elles se manifestent. Nous citons le passage suivant de cet article.

Jamais, non, jamais une pareille violence n'égara l'administration dans un pays libre, et nous défions les Anglais qu'on a convoqués pour les fêtes de *notre civilisation* de trouver dans leur histoire, à moins de remonter au pilori de Daniel de Foë, nous les défions d'y rien trouver qui soit comparable à notre justice, où plutôt à notre politique *républicaine!*

Qu'ils aillent le long de nos côtes maritimes. Q'y trouveront-ils? Des *condamnés* qui n'ont pas été *jugés*, des légions entières de prisonniers d'État qui, depuis huit mois, demandent en vain un tribunal, serait-ce la chambre ardente où le conseil de guerre!

Qu'ils regardent dans nos ports jadis si pleins de voiles, qu'y trouveront-ils?— Des forçats *politiques* traînant la double chaîne des *assassins*, sous la République qu'ils ont fondée!

Le *National* consacre une grande partie de ses colonnes à réclamer en faveur de la liberté électorale. Il cite l'exemple de M. Cavaignac; nous savons que penser de la liberté dont M. Cavaignac nous a gratifiés, mais enfin comme les reproches qu'il adresse au ministère sont justes, nous les reproduisons :

M. Léon Faucher jure ses grands dieux qu'il n'en veut qu'aux clubs. — Les clubs sont, en effet, le fantôme qui l'assiége tout le jour, et qui, chaque nuit, trouble son sommeil. — Un club, dit-il, ne peut-il pas se déguiser sous ce titre de réunion électorale? — Fort bien! mais l'autorité ne peut-elle pas aussi déclarer club toute réunion électorale dont l'esprit et la direction lui déplaisent? Evidemment, la loi dont M. Faucher veut arguer, au lieu de l'absoudre, le condamne.

La *Vraie République* définit ainsi la persécution dont la presse est l'objet depuis quelque temps :

Le pouvoir exécutif, à l'aide de l'ancienne magistrature, bien à propos consolidée hier par le vote de l'Assemblée nationale, a entrepris d'*exterminer* la presse. Exterminer est le mot adopté contre le socialisme par le maréchal Bugeaud, par le comité de la rue de Poitiers, par les aristocrates et les capitalistes, par les candidats du parti modéré. Aujourd'hui même, à l'Assemblée, la droite a interrompu M. Ledru-Rollin pour sanctionner la déclaration de *guerre à mort*, publiée dans le programme extravagant d'un de ses candidats.

Ainsi, c'est une guerre d'extermination : bagnes, prisons, amendes, procès, persécutions de toute sorte, rien ne sera épargné contre les plébéiens qui cherchent à organiser la société selon la justice. — Il s'agit de *supprimer* le socialisme.

Voici la manière dont la *Presse* apprécie la séance d'hier :

En sortant ce soir de l'Assemblée nationale, nous en sommes à nous demander si nous venons d'assister à une séance de la Convention. Le spectacle dont nous avons été aujourd'hui témoins appartient en effet à une autre époque, à des mœurs politiques que nous avons répudiées, à des traditions qui heureusement ne sont pas les nôtres. Nous sommes loin de ce temps où les élus du Peuple délibéraient avec des poignards cachés sous leurs vêtemens, où la tribune n'était qu'une arène, où la parole n'était que l'arme de l'injure et de la haine, où Legendre appelait Vergniaud un scélérat, et était traité à son tour de boucher par Guadet. Oui, ces jours néfastes ne sont qu'un souvenir dans l'histoire! Pourquoi faut-il que nous en ayons retrouvé l'image, même effacée, dans la séance dont nous avons rendre compte!

Le *Constitutionnel* interprète la loi à sa manère, il met en pratique ce fameux adage :

Il est avec le ciel des accommodements.

En vérité, le *Constitutionnel* est d'une bonhomie charmante; on peut en juger par l'extrait suivant :

On s'est mépris sur le sens véritable de la loi du 22 mars 1831, en cherchant dans l'article 67 une interdiction absolue de réunir dans la même main le commandement en chef de la garde nationale de la Seine et le commandement en chef de l'armée de Paris. La loi, lue avec attention et bonne foi, ne met point obstacle au double commandement dont le général Changarnier est en ce moment investi.

Le *Peuple souverain* de Lyon nous annonce qu'il vient d'être saisi, lui et le *Républicain*, journal de la même ville. Voici les réflexions qu'il fait à ce sujet :

Le motif? vous qui nous lisez, devinez-le; jamais les deux feuilles n'avaient été plus inoffensives. On nous reproche à nous une larme versée par notre patriotique correspondant à l'aspect de la voiture cellulaire qui entraîne nos amis dans les cachots ou sur la terre d'exil; quant au *Républicain*, il a commis le crime de raisonner sur les majorités.

Eh bien ! nous le déclarons, tout cela n'est qu'un prétexte, nous ne savons pas ce qui se trame dans les officines réactionnaires, mais nous devons nous attendre à tout maintenant.

Le droit de réunion est suspendu, le droit d'association est annulé par l'absence de lois qui régissent en fait ce que la Constitution avait théoriquement consacré, le suffrage universel est escamoté par cette mission de révision des listes confiée à des hommes étrangers aux conseils municipaux; on veut nous enlever une à une toutes les conquêtes de Février, la presse seule reste debout, puisant de nouvelles forces dans la persécution; après ce qui vient de se passer aujourd'hui, nous ne savons pas ce qu'on fera demain.

Nous lisons les étranges lignes qui suivent dans un journal de Valenciennes, l'*Echo de la Frontière* :

Le général La Marmora, commandant en chef l'expédition piémontaise envoyée pour soumettre les insurgés génois, est entré à Gênes au milieu des acclamations populaires. Les insurgés ont opposé une vive résistance. Après un combat désespéré, les chefs de l'insurrection ont pris la fuite en s'embarquant sur des bâtiments français et anglais.

L'entrée du général Alphonse de La Marmora à Gênes termine avec une heureuse promptitude cette guerre civile qui menaçait de déchirer le Piémont. Les révoltés génois avaient obtenu le 3 de ce mois un succès inespéré en réduisant la garnison à capituler et à évacuer la ville. Cette garnison, quoiqu'elle ne comptât pas plus de 4 ou 5,000 hommes, aurait pu sans doute se maintenir plus longtemps; mais la démoralisation, l'indiscipline et l'esprit de révolution avaient, dans ces derniers temps, fait de tristes ravages dans les rangs mêmes de la troupe de ligne. Les révoltés, une fois maîtres de la ville, comptaient appeler à eux la division lombarde, réunir à Gênes la chambre des députés dissoute, et installer à Gênes un contre-gouvernement qui devait révolutionner Turin et tout le Piémont.

Nous ne savons où cet *Echo* va chercher ses renseignements, toujours est-il que c'est un journal très-amusant. Comme la *Patrie*, son chef de file, c'est sans doute à la rue de Poitiers qu'il va s'inspirer, et c'est là sans doute qu'il a entendu les *acclamations* dont il parle. Mais Gênes n'est pas prise, la nouvelle était fausse, et les *acclamations*, qui devaient faire un effet si pittoresque, sont réduites à n'être simplement que l'expression des regrets de MM. les réactionnaires.

ITALIE.

Les journaux de Turin, ainsi que ceux de l'Italie centrale, ne sont pas arrivés aujourd'hui à Paris. (*Voir le commencement du journal.*)

HONGRIE.

Le *Lloyd* parle d'une manière très-ambiguë d'un combat qui a eu lieu le 3 avril, près de Gigonges, et qui a duré huit heures. Une forte canonnade se faisait entendre le 4 avril dans les environs de Hatvan. La plupart des équipages de pontons sont rentrés le 3 avril à Pesth, ce qui paraît prouver, dit cette feuille, que Windischgraetz n'a pas maintenant l'intention de passer la Theiss.

Le même journal parle aussi d'un combat dans les rues de la ville de Losoncz le 28 mars, et il avoue que les insurgés ont fait prisonniers deux compagnies d'infanterie. Le corps du général Gœrgey s'est dirigé nouvellement vers la Haute-Hongrie, où il a occupé les villes de Lewocza, de Preszow et de Koszyce.

— Les Hongrois ont concentré à Szegedin des forces considérables qui leur permettent de prendre l'offensive contre les Austro-Serbes. Le général Teodorovic a été repoussé de Szegedin, et ses troupes ont été chassées de Baja, de Zombor, de Werbasz, de sorte qu'il ne reste plus aux Serbes, dans le comitat de Batsz, que Saint-Thomas.

SEMLIN, *le 30 mars*. Le ban Jellachich est arrivé avec ses troupes près de Szegedin qui était en flammes; il a réuni sa ligne d'opérations à celle du général Teodorovic. (*Le Lloyd*).

— On écrit de Cracovie à la *Gazette de l'Oder* : Bem, qui marchait contre Kronstadt, rencontra 30,000 Russes qui venaient de déboucher par le défilé de Tersbourg. Il occupa une forte position avec ses 15,000 hommes, et attendait l'attaque de l'ennemi. Celui-ci laissa passer le soir et la nuit, et le lendemain, avant le jour, on annonça subitement à Bem que des colonnes turques débouchaient par le défilé de Temesz. Et, en effet, un corps entier turc se rangea en bataille contre les Russes. Les trois armées restèrent ainsi dans cette singulière position pendant quelque temps, jusqu'à ce que les Russes la quittèrent les premiers pour retourner en Valachie. Les Turcs firent la même chose le lendemain, et repassèrent le même défilé par lequel ils étaient entrés. Bem s'avança alors, occupa Kronstadt et devint maître de la Transylvanie.

Nous avons lieu de croire, dit la *Gazette de Cologne*, que tout ce récit est une fable, mais cette fable renferme une vérité profonde. On ne pourrait mieux rendre l'amitié douteuse des Turcs et des Russes! La nouvelle de la marche victorieuse de Bem a donné lieu à des bruits différents, dans les principautés danubiennes. On s'y attendait à le voir marcher sur Bukarest, insurger les Valaques contre leurs oppresseurs, et engager les Turcs à combattre les Russes. Il se trouve sur le Rubicon; s'il le passe, il pourra allumer

un incendie qui mettra tout en flammes, depuis les Carpathes jusqu'à Constantinople.

— On écrit de Vienne, le 7 avril, à l'*Indépendance belge* : « Au moment où j'écris, les destinées du parti hongrois se décident dans les plaines de la Theiss. Les Hongrois avaient, le 4 avril, toutes leurs forces échelonnés trois lieues plus bas que Szolnok. On les évaluait à 50,000 hommes. C'étaient les corps de Dembinski, de Klapka et Gœrgey. Dembinski formait l'aîle gauche, Gœrgey l'aile droite, Klapka à Hatvan était au centre. Ainsi disposés, les insurgés comptaient attendre l'attaque, ou aller la chercher sous les murs de Pesth. Le prince Windischgraetz a préféré prendre le premier parti. Le 4 avril, il a quitté Pesth avec son état-major. Au même moment les troupes se mettaient en mouvement. Vers le soir, on entendait à Pesth, dans la direction de Gongyes, une forte canonnade. La ville paraissait se ranimer pour la cause hongroise. Les églises étaient pleines, on y priait à haute voix pour les insurgés. Dans les rues, on remarquait une agitation inaccoutumée. On prévoyait un éclat, et on craignait pour la ville; car la citadelle était hérissée de canons. »

ÉTATS GERMANIQUES.

Les troupes allemandes ont de nouveau occupé le 6 avril la ville d'Hadersleben. Le même jour des combats sans résultat eurent lieu dans le Sunderwit entre un corps de 5,000 Allemands et 9,000 Danois.

AUTRICHE.

Le *Lloyd* du 7 avril, après avoir raconté comment le général autrichien Puchner s'est laissé tromper par une retraite simulée du général Bem près de Medias et comment celui-ci a pris Hermanstadt, ajoute que 20,000 Russes sont en marche contre Bem et que le corps du général Maravief d'une pareille force y accourt aussi de la Bessarabie.

Le *Wanderer* dit qu'il est question de réunir à Ratisbonne un congrès général pour l'aplanissement de tous les différents européens.

La situation de l'Autriche vis-à-vis de la Turquie est critique, par suite de celle de la Russie à l'égard de ces deux Etats. La rupture peut être considérée comme complète : la Porte a rappelé son ambassadeur à Vienne, et l'internonce autrichien est parti de Constantinople. La Porte sait qu'il existe entre la Russie et l'Autriche une alliance par laquelle l'Autriche, pour obtenir le secours de la Russie, lui sacrifie l'existence de la Turquie.

Le gouvernement turc a, dit-on, envoyé à l'Autriche une note portant que la Turquie seule a le droit d'intervenir en Transylvanie, et qu'elle ne souffrira pas que les Russes, quittant le territoire ottoman, interviennent dans les conflits d'un troisième état. (*Gazette de Cologne.*)

La *Presse* de Vienne, du 6 avril, annonce que le général Hess, actuellement chef d'état-major de Radetzki, passe en la même qualité en Hongrie, auprès du ban Jellachich, qui prend le commandement supérieur de l'armée. Celle-ci va être considérablement renforcée. Une partie des troupes de la garnison de Vienne sont déjà parties pour le rejoindre. La bourgeoisie aurait demandé que la garde nationale fût réorganisée et chargée d'une partie du service, pour que les troupes disponibles passent être envoyées en Hongrie.

— La *Gazette de Vienne* annonce que le comte de Frauencourt est mort des suites de sa blessure, reçue à Brescia, et que le comte Nugent a subi l'amputation d'une jambe.

Les libraires de Vienne ont adopté contre la censure des livres étrangers un système d'opposition négative. Ils laissent les ballots qui leur sont adressés à la douane sans les faire ouvrir, et ils présenteront au ministère une adresse énergique, dans laquelle ils protesteront contre la violation de la charte.

GRANDE-BRETAGNE.

LONDRES, 11 *avril*. — Les consolidé sont encore ouvert en hausse, par suite d'achats considérables faits au nom des maisons de banque les plus notables de la cité. Cotés à midi à 92 1/8 et 92 1/4, ils se sont maintenus dans ces cours pendant toute la Bourse, et ferment à trois heures de l'après-midi à 92 1/4.

Les bons mexicains sont aussi en hausse de 29 3/4 à 30 1/2.

Les cours des chemins de fer anglais ont éprouvé quelque amélioration.

Les chemins de fer français au même taux qu'hier.

Toujours la même absence de nouvelles politiques, et les journaux toujours remplis de raisonnemens et de détails sur les événemens du Continent.

DUBLIN, 10 *avril au soir*. — Le procès du patriote Duffy, accusé de trahison et de félonie, a commencé. Sur quatre-vingt sept jurés, le prisonnier en a récusé dix-neuf péremptoirement et 36 pour cause. Sur les douze personnes formant le jury définitif, on remarque quatre catholiques seulement. Au départ du courrier, l'avocat général avait commencé son réquisitoire.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

PRÉSIDENCE DU CITOYEN MARRAST, PRÉSIDENT.

Séance du 12 avril.

A midi la séance est ouverte et le procès-verbal adopté.

Plusieurs congés sont accordés.

L'ordre du jour appelle le scrutin pour la nomination de vingt conseillers d'Etat.

LE CIT. PRÉSIDENT. J'avertis l'Assemblée qu'il ne doit y avoir sur les bulletins que dix noms de représentants.

Le scrutin reste ouvert jusqu'à deux heures et demie.

Les soixante scrutateurs sont tirés au sort et se retirent, sous la présidence du citoyen Lamoricière, dans les bureaux pour dépouiller le scrutin. Le résultat sera ultérieurement communiqué à l'Assemblée.

L'Assemblée adopte ensuite divers projets d'intérêt local.

LE CIT. PRÉSIDENT. L'Assemblée avait réservé le vote sur l'ensemble du budget des cultes, par le renvoi à la commission du chapitre 5. Le citoyen rapporteur a la parole.

LE CIT. JEAN REYNAUD. La commission a examiné l'amendement qui demande d'accorder le traitement des curés de 2e classe aux desservants âgés de 75 ans, et ayant plus de 30 ans d'exercice.

Elle vous propose, pour faire face à cette augmentation, d'augmenter le crédit porté au chapitre 5 d'une somme de 42,000 fr.

Cette augmentation est adoptée.

LE CIT. JEAN REYNAUD. Quant au sort des desservants en général, un autre amendement a été proposé. Il s'agit de faire pour les desservants ce que vous avez fait pour les instituteurs primaires. Vous avez voté sur ce point dans votre dernière discussion. Mais la commission propose une augmentation de 40,000 francs pour les desservants des succursales, parce qu'il y a là un progrès que nous voulons favoriser, pour arriver à ce que toutes les communes aient leur desservant et leur succursale.

Le chapitre 5 est adopté définitivement.

La commission avait proposé sur le chapitre 15 une réduction de 30,000 fr. dont un amendement demandait la suppression. La commission, après examen, maintient sa réduction, qui est adoptée.

Le chapitre 15 est définitivement adopté.

Un amendement de M. Crémieux sur le chapitre 18 proposait une augmentation pour le traitement des rabbins. La commission consent à une augmentation de 5,600 fr., qui est adoptée.

Le chapitre 18 est adopté définitivement avec cette augmentation.

Le budget du ministère des cultes est complétement voté.

On procède au scrutin de division sur son ensemble. Il est adopté par 609 voix contre 1.

L'Assemblée adopte,

L'Assemblée passe à la discussion du budget du ministère des finances.

Personne ne demandant la parole pour la discussion générale, on passe immédiatement à la discussion des articles.

1re PARTIE. — DETTE PUBLIQUE.

Dette consolidée et amortissement.

Rentes 5 0/0	189,845,198 fr.	— Adopté.
Rentes 4 1/2 0/0	1,026,600	— Adopté.
Rentes 4 0/0	18,172.161	— Adopté.
Rentes 3 0/0	91,445,044	— Adopté.

Fonds d'amortissement, 65,795,190 fr. — Adopté.

LE CIT. CHAVOIX monte à la tribune pour développer un amendement ainsi conçu :

» Les sommes payées pour l'impôt des 45 centimes seront remboursées aux contribuables de la manière suivante :

» Les sommes de 100 fr. et au-dessus en rentes 5 0/0 ; toutes les autres en rentes 3 0/0.

» Les titres de rentes seront délivrés au cours moyen des fonds publics, pendant les trois premiers mois de 1849, avec jouissance à dater du 22 mars courant. »

LE CIT. PASSY, ministre des finances, combat cet amendement. Il est impossible de rendre l'impôt de 45 centimes, parce qu'un très grand nombre des cotes est inférieur à 5 fr., ce qui supposerait des rentes de 20 et 25 centimes.

LE CIT. SAINT-ROMME dit que l'impôt des 45 centimes n'a pas porté sur toute la population, et qu'il a été appliqué, non en proportion de la richesse, mais en proportion de la misère. (Très bien !) C'est pour cela qu'il y a équité à revenir sur cet impôt, qui n'a été qu'un prêt, et qui à ce titre doit être restitué.

LE CIT. GOUDCHAUX combat l'amendement au nom de la commission du département de la Dordogne, dont M. Chavoix est représentant, ait été le dernier à payer l'impôt.

Le citoyen Chavoix paraît à la tribune. — La clôture ! la clôture !

LE CIT. CHAVOIX. Vous aurez beau demander la clôture, vous n'empêcherez pas que la question soit posée devant le pays; il faut qu'elle ait une solution. Mais je ne veux dire qu'un mot sur l'accusation qui a semblé porter contre moi relativement aux actes du gouvernement provisoire. Mon amendement n'est pas un blâme; car j'ai toujours dit que l'on ne rendait pas assez de justice au gouvernement provisoire et à ses agents. La question du 45 0/0 peut avoir diverses interprétations.

LE CIT. FLOCON. L'impôt des 45 centimes a porté sur les classes pauvres d'une manière trop forte, et que nous n'avions pas pu prévoir.

A droite. Ils ne savaient pas ce qu'ils faisaient. (Violents murmures.)

LE CIT. FLOCON. Avant la dissolution du gouvernement provisoire, déjà des réclamations arrivaient; plusieurs fois le gouvernement s'en préoccupa et délibéra. On décida que des instructions seraient données aux maires et aux percepteurs pour que cet impôt ne fût supporté que par ceux qui en auraient les moyens. Je déclare que ceux qui dans le gouvernement étaient opposés à cet impôt....

A droite. Assez ! la question préalable !

LE CIT. FLOCON. Ceux qui, comme moi, étaient opposés à cet impôt...

A droite. Vous dites çà aujourd'hui ! (Assez ! assez !)

LE CIT. FLOCON. C'est un système d'interruption auquel j'opposerai un système de résignation. Je dis donc que l'emprunt qui a été fait...

A droite. Ce n'est pas un emprunt.

LE CIT. BÉRARD. Il fallait dire ça quand vous étiez ministre.

A gauche. — A l'ordre ! à l'ordre !

LE CIT. BÉRARD. La question vous a été posée quand vous étiez ministre. (Interruption.)

LE CIT. FLOCON. J'ai toujours regardé l'impôt des 45 centimes comme un emprunt. (Interruption.) La France entière, républicaine ou non, avait pensé que la République devait nous donner un gouvernement à bon marché, et qu'au lieu d'augmenter les impôts, elle devait les diminuer.

Cependant je ne puis appuyer l'amendement de M. Chavoix; la rente serait un fardeau permanent qui, au lieu de soulager les contribuables, les écraserait davantage.

Voix. — Il fallait dire cela il y a dix mois.

LE CIT. FLOCON. On augmenterait ainsi par la rente le fardeau de l'impôt. Je propose donc que l'Assemblée, qui jusqu'ici a montré tant de sympathies pour les contribuables, décrète que le remboursement de l'impôt aura lieu par un dégrèvement proportionnel sur l'impôt ordinaire.

LE CIT. DUCLERC. J'aurais voulu ne pas monter à la tribune; mais nous avons été provoqués au dehors; nous avons été provoqués au dedans : il m'est impossible de garder le silence.

L'orateur rappelle le rapport présenté le 10 mars au Gouvernement provisoire par le citoyen Garnier-Pagès, dans lequel l'état financier du pays était présenté sous des couleurs rassurantes, pourvu que la confiance ne fût pas troublée.

Quelques jours après, les rapports les plus désastreux arrivèrent de tous les côtés, la confiance était troublée : c'était le résultat d'une circulaire du 12 mars.

Plusieurs partis furent discutés. la banqueroute même fut proposée.

Voix nombreuses. — Par qui ? Dites par qui.

LE CIT. LEDRU-ROLLIN. Dites par qui. C'est votre devoir.

LE CIT. DUCLERC. Je n'accepte pas votre sommation, citoyen Ledru-Rollin !

LE CIT. PRÉSIDENT. Parlez à l'Assemblée !

LE CIT. DUCLERC. On a proposé le papier-monnaie.

LE CIT. LEDRU-ROLLIN. Qui l'a proposé ?

LE CIT. DUCLERC. C'est vous, citoyen Ledru-Rollin.

LE CIT. LEDRU-ROLLIN. Dites qui a proposé la banqueroute.

LE CIT. DUCLERC. Par cela même que je dis que vous avez proposé le papier-monnaie, je dis que ce n'est pas vous qui avez proposé la banqueroute.

Enfin on a conçu la pensée de centimes additionnels, il a été proposé 2 fr., puis 1 fr. 50 c., puis 1 fr. Le citoyen Garnier-Pagès, qui porte tout le poids de cette mesure, obtint qu'il n'y eût que 50 c.; et, plus tard, il a été reconnu que 45 c. suffiraient.

Voilà l'histoire de l'impôt des 45 centimes. Nous avons supporté longtemps le poids de la calomnie, ceux qui ont fait des efforts inouis pour rendre le fardeau moins pesant ont supporté la part la plus lourde de responsabilité. Ils ne peuvent supporter plus longtemps ce poids accablant, surtout quand il leur est imposé en grande partie par ceux qui auraient dû le leur épargner.

LE CIT. LEDRU-ROLLIN. Citoyens, il paraît qu'aujourd'hui est un jour de confession... (On rit.) Je ferai, pour mon compte, la mienne au complet.

On dit qu'un membre du Gouvernement provisoire a demandé la banqueroute. Quand une pareille accusation est portée à la tribune, il faut dire à la tribune le nom de celui qui a proposé une telle chose. Il faut dire son nom, on ne peut pas reculer.

On vous a dit : Ce sont les circulaires qui ont amené les 45 c., et la droite n'a pas manqué d'applaudir.

Si je m'étais attendu à cette attaque, je vous aurais apporté la correspondance de nombreux banquiers, et vous verriez que ce ne sont pas les circulaires qui ont amené les 45 centimes. Je pourrais ajouter que bon nombre de chefs de grandes maisons de banque sont venus auprès du gouvernement provisoire, bien avant le 12 mars, lui dire que la situation était bien embarrassée, que la plupart des maisons de banque ne pouvaient plus tenir.

J'aurais pu me tromper, un homme n'est pas infaillible, et je vous le dirais; mais je ne crois pas m'être trompé, et je vais vous dire ce que je crois la vérité. Vous dites que ce sont les circulaires qui ont amené la réaction, et moi je vous dis que c'est la réaction qui a fait naître la première circulaire... Dénégations.) Il est facile de nier, c'est l'habitude des assemblées; mais si je vous prenais homme à homme, si je vous plaçais au ministère de l'intérieur, vous verriez que ce que je dis est vrai ; je vous montrerais les rapports de tous les commissaires des départements... (Ah ! ah !) qui nous informaient que de toutes parts la réaction levait la tête.

L'orateur, quant à la part qu'il a prise à l'impôt des 45 c., déclare que c'est lui qui a proposé de le porter à 1 fr. 50 c.; il l'a proposé parce que, dans sa conviction, la France ne pouvait être soulagée qu'à ce prix. (Mouvement.) Il y a quinze mois que des calomnies pèsent sur moi pour cette proposition, je les ai dédaignées. Que m'importaient des calomnies, tant qu'elles passaient par les fissures de je ne sais quelle porte ! Mais aujourd'hui qu'on m'interpelle à cette tribune, je ne puis plus garder le silence.

L'impôt des 45 cent. pouvait avoir un danger, celui de demander à qui ne pouvait payer. Eh bien ! quinze jours après la promulgation de l'impôt, nous avons demandé qu'une circulaire ne laissât plus la répartition de l'impôt à l'arbitraire du receveur; qu'elle fût donnée à la décision de la notoriété publique, des autorités locales. La vraie question est de savoir si, quand je croyais que les 45 centimes avaient le danger de pressurer les pauvres, je n'ai pas tout fait pour empêcher cette injustice.

Je conçois que l'impôt des 45 centimes n'était pas éminemment révolutionnaire; il frappait sur tous inégalement. Si j'ai voulu 1 fr. 50 c., c'est précisément pour ne pas tomber dans cette iniquité; je voulais que l'impôt frappât avant tout sur les riches... (On se récrie sur les bancs de la droite.) Je voulais qu'il n'atteignît que les cotes élevées..... (Nouveaux murmures à droite.) Je sais bien que cette mesure n'aurait pas été agréable aux riches, mais la France n'est pas composée que de riches, et la Révolution ne devait pas avoir en vue que ceux-là.

En terminant ces explications, que je livre maintenant à l'appréciation de l'Assemblée et de la France, je répète ce que j'ai dit au commencement, c'est qu'il faut nommer celui qui, on l'a dit, aurait proposé la banqueroute ; un pareil fait avancé ne peut en rester là. Pour moi, j'ai pris ma part de responsabilité ; que chacun prenne la sienne.

LE CIT. DUCLERC. Il y a ici une grave question de responsabilité, il s'agit de savoir à qui doivent être imputés les 45 centimes.

Plusieurs voix à gauche. — Non ! non ! dites qui a prononcé la banqueroute.

LE CIT. DUCLERC. Il s'agit de savoir à qui doit être attribué principalement l'impôt des 45 centimes. (Non ! non ! à gauche.)

L'orateur répète la phrase et il est de nouveau interrompu.

C'est, dit-il, des circulaires du citoyen Ledru-Rollin qu'est née la nécessité des 45 centimes.

L'honorable citoyen Ledru-Rollin a dit qu'il avait voulu un impôt de 1 fr. 50 c. sur les riches, je n'en avais pas parlé parce que c'était une mesure anti-démocratique.

Tout ce qui pouvait rendre plus supportable l'impôt des 45 centimes a été fait, on a ordonné des dégrèvemens sur ceux qui ne pourraient pas payer.

L'honorable citoyen Ledru-Rollin me demande qui a proposé la banqueroute, je réponds que ce n'est pas lui ; il a proposé le papier-monnaie qui, selon moi, aurait conduit à la banqueroute. Quant aux circulaires...

Voix nombreuses. — Dites qui a proposé la banqueroute.

LE CIT. DUCLERC. J'ai déclaré que ce n'était pas le citoyen Ledru-Rollin, cela suffit pour dégager sa part de responsabilité. (Longue agitation.)

Plusieurs voix. — Nommez ! nommez !

Les citoyens Goudchaux et Garnier-Pagès se dirigent en même temps vers la tribune ; après une courte explication entre les deux honorables membres, le citoyen Garnier-Pagès cède la parole au citoyen Goudchaux. L'agitation continue ; on remarque le citoyen Porion qui a une vive explication avec le citoyen Ledru-Rollin ; le citoyen président, à plusieurs reprises, invite le citoyen Porion à regagner son banc.

LE CIT. PRÉSIDENT. Le citoyen Goudchaux a la parole ; j'invite l'Assemblée au silence.

LE CIT. GOUDCHAUX. Citoyens représentants, je demande à terminer cet incident par quelques mots. Je suis pour cela dans une situation excellente. Je puis ici rendre justice à tout le monde, sans attaquer personne, comme on l'a fait jusqu'ici. Mon but est de réconcilier les républicains avec le Gouvernement provisoire. Quand, le 25 février, j'ai accepté le portefeuille, je ne l'ai accepté que sur la déclaration unanime de tous les membres du Gouvernement provisoire, que toutes les dettes de la monarchie seraient payées sans exception.

Maintenant, encore une justice à rendre à un homme avec qui je ne marche pas, avec qui je ne marchais pas, même au temps du gouvernement provisoire, à M. Ledru-Rollin. On attribue à la circulaire du 12 mars des effets qu'elle n'a pas eus ; je ne la juge pas en elle-même, je juge ses effets. Quant à moi, je déclare que j'ai été effrayé, au 6 mars, donc avant la circulaire, et à l'époque de ma première retraite du ministère, de la situation financière. Il y avait un sauve-qui-peut général ; toutes les maisons riches s'en allaient avec leurs capitaux ; les maisons de banque arrivaient en foule au ministère, et faisaient connaître qu'avant peu elles seraient à bout de ressources. C'est de cette situation extrême qu'il fallait sauver la France, et dont le gouvernement provisoire l'a tirée.

Rappelez-vous que ce n'était pas seulement le chef de l'Etat qui était changé, c'était aussi la forme du gouvernement. Eh bien ! quand la France venait de subir la plus grande révolution, quand son sol était bouleversé, reconnaissez dans quelle épouvante nous étions, et reconnaissez encore plus haut ce dont nous jouissons aujourd'hui.

Ce qui a fait crier contre l'impôt des 45 centimes, et ce qu'on n'a pas encore dit à cette tribune, je vais le dire. Ce sont quelques gens riches, dans certaines communes, qui se sont insurgés, qui n'ont pas voulu payer.

On a beaucoup parlé de saisies, de ventes de meubles pour l'acquit de l'impôt. Sous mon ministère, il n'y a eu qu'une saisie, qu'une vente de meubles. Je ne dirai pas sur qui, mais on verra par les meubles vendus que ce n'étaient pas ceux d'une chaumière.

Les 8,000 fr. d'impôt qui pesaient sur ce contribuable ont été payés par vente à l'enchère de trois ou quatre tableaux saisis dans un de ses châteaux. (Sensation.)

Les pauvres qui ne pouvaient payer n'ont pas payé, et ils n'ont pas été les ennemis de l'impôt des 45 c.; ce sont certains ennemis de la République qui ont fait du refus une arme contre elle. (Approbation.)

Après quelques autres considérations, M. Goudchaux se prononce contre l'amendement de M. Chavoix.

LE CIT. FLOCON. Un fait grave a été annoncé contre le gouvernement provisoire ou l'un de ses membres ; il n'a pas été prouvé, on n'a pas nommé jusqu'ici celui qui aurait proposé la banqueroute.

Je demande qu'on vienne déclarer qu'il n'y avait rien de personnel dans l'accusation, et qu'elle ne porte sur aucun membre du gouvernement provisoire.

LE CIT. DUCLERC. J'ai dit qu'à un moment il y avait nécessité de créer des ressources. J'ai dit que plusieurs moyens avaient été proposés dans le sein du gouvernement provisoire, d'abord la banqueroute ; j'ai dit qu'elle avait été repoussée.

LE CIT. DUPONT (de l'Eure). Je demande la parole. (Sensation.)

LE CIT. DUCLERC, resté à la tribune, fait un signe d'assentiment.

LE CIT. DUPONT (de l'Eure), de sa place. Jamais le mot de banqueroute n'a été prononcé dans le sein du gouvernement provisoire, et c'est pour éviter ce mot qu'il a voté l'impôt des 45 centimes.

(Une immense acclamation accueille ces paroles du citoyen Dupont (de l'Eure.) — Longue interruption.)

Plusieurs voix au citoyen Duclerc. — Répondez donc !

LE CIT. DUCLERC. Je ne suis pas responsable de la manière dont des esprits malveillants interprètent mes paroles. (Violents murmures.) On les verra demain dans le *Moniteur*.

Quelques voix : Tout de suite, demandez-les aux sténographes.

Un des citoyens sténographes fait passer un feuillet au citoyen Duclerc.

LE CIT. DUCLERC. Voici les paroles que j'ai prononcées tout à l'heure et recueillies par la sténographie :

« Il fallait trouver des ressources ; lesquelles ? Il y en avait plusieurs. D'abord, la banqueroute ; elle a été proposée... »

LE CIT. JULES FAVRE, de sa place et avec énergie. L'honorable citoyen Dupont (de l'Eure) vient de dire positivement que cela n'était pas...

LE CIT. DUCLERC. Puisque je ne puis donner mes explications sans être interrompu, j'y renonce... (Une longue agitation succède à cette résolution de l'orateur.)

LE CIT. FLOCON propose de modifier ainsi l'amendement du citoyen Chavoix :

« L'impôt des 45 centimes, décrété pour 1840, est considéré comme un emprunt ; il sera remboursé, à partir du 1er janvier 1849, dans un laps de six années, sur le montant des impôts. »

Après de courtes observations sur cet amendement, auquel adhère M. Chavoix, M. Flocon déclare le retirer.

LE CIT. CHAVOIX déclare reprendre son amendement primitif.

La question préalable est demandée par un grand nombre de membres.

Voix nombreuses. — Le scrutin secret !

Il est procédé au vote, sur la question préalable, par scrutin secret.

En voici le résultat .

Nombre des votants,	533
Majorité absolue,	267
Pour,	414
Contre,	119

La question préalable est adoptée.

La séance est levée à six heures et demie.

NOUVELLES DIVERSES.

M. Léon Faucher n'est pas moins bien compris par le préfet de la Sarthe que par le préfet de la Seine-Inférieure. Nous lisons dans le *Courrier de la Sarthe* une circulaire de M. Pance encore plus monstrueuse que celle de M. Ernest Leroy : Pour faire la guerre aux idées républicaines, pour empêcher les habitants des campagnes de puiser dans les livres démocratiques l'instruction politique qui leur manque encore, M. le préfet de la Sarthe, non content de prohiber le colportage, c'est-à-dire la libre circulation de la pensée écrite, méconnaît même la jurisprudence qui l'a sanctionné, qui ne le punit d'aucune peine; il invente contre les colporteurs la peine encore inconnue de la saisie administrative; il leur enlève par un séquestre illégal les livres dont la vente constitue leurs moyens d'existence et les réduit d'un trait de plume à la misère, au vagabondage !

— Le *Progressif cauchois* cite une circulaire de M. Ernest Leroy, préfet de la Seine-Inférieure, dans laquelle il est dit que toute espèce de colportage est interdite en principe, et que, si l'administration croit devoir quelquefois tolérer un tel commerce par pure humanité, cette faculté doit toujours être considérée comme une tolérance que l'autorité peut faire cesser quand elle veut.

C'est là une étrange manière de comprendre la liberté d'industrie : aussi personne ne pourra plus vendre d'imprimés sans en avoir obtenu au préalable l'autorisation spéciale; il faudra dire ce qu'on vend et à qui l'on vend, de cette façon la propagande anti-socialiste n'aura pas beaucoup de concurrence à redouter. M. Léon Faucher et la rue de Poitiers s'entendent merveilleusement aux affaires.

—Nous devons signaler à l'indignation publique les manœuvres de la réaction en vue des élections prochaines qui se préparent. Les employés de l'administration font à merveille les affaires du royalisme, en cherchant par toutes les entraves possibles à diminuer le nombre des électeurs républicains. On nous signale chaque jour les choses les plus exorbitantes à ce sujet.

Un fait entre mille prouve le mauvais vouloir qu'on y met. Le citoyen B..., maître bottier, rue de la Charité, 9, établi depuis trente années, âgé de 69 ans, muni d'une carte d'électeur de l'année dernière et de son bail, se présente pour obtenir son inscription sur les listes, et se voit refuser sous prétexte que son bail n'est pas sur papier timbré ! Est-ce assez absurde ?

Cinq autres citoyens, portés sur les listes antérieures, munis de certificats de leurs patrons, sont réformés en bloc, parce qu'ils ne sont pas porteurs de leur acte de libération du service militaire.

Une foule d'autres citoyens, mariés et par conséquent libérés du service, sont renvoyés pour le même motif.

Nos colonnes ne pourraient suffire à enregistrer toutes les réclamations. (*Peuple Souverain.*)

— Un procès qui rappelle à s'y méprendre le roman de Chabert, va s'engager devant le tribunal civil d'une de nos principales villes du midi. Un sous-lieutenant de zouaves, laissé pour mort sur le champ de bataille, dans un des derniers engagements qui ont eu lieu en Algérie, avait été emporté par un chef de tribu fuyant devant nos soldats. Conduit prisonnier dans l'Atlas, il n'avait dû la vie qu'à l'intercession de la fille de son maître, qu'il avait fini par épouser, après six mois d'une captivité dont cet hymen était le seul terme possible. Pendant ce temps, sa femme recevait en France la nouvelle de sa mort, et, le terme de son veuvage expiré, se mariait à son tour. Il y a deux mois, l'officier, veuf de sa seconde épouse, se rembarquait à Alger, après avoir donné sa démission, et revenait en France. On devine le reste. Le tribunal va avoir à juger ce singulier point de droit, d'une double bigamie contractée de bonne foi, d'un acte de décès à annuler et d'une paternité à contester car la femme de l'officier a eu un enfant de son second mari).

— Des bruits alarmants ont été répandus sur l'état sanitaire d'une commune voisine de la ville de Metz. On a parlé de quatre morts presque subites que l'on attribuait au choléra. Il n'y a, Dieu merci, rien de vrai dans ces sinistres rumeurs; seulement deux pauvres enfants ont succombé, il y a une quinzaine de jours, dans la commune en question, à une attaque de croup.

(*Indépendant*, journal de la Moselle.)

— Un ouvrier qui venait de Rochefort, cherchant inutilement de l'ouvrage d'étapes en étapes, s'arrêta devant le poste des Halles, il y resta une partie de la journée, puis, dans un moment de désespoir, il se frappa au cœur d'un coup de couteau. Que de réflexions n'y a-t-il pas à faire sur la mauvaise organisation d'une société où un travailleur honnête ne demandant qu'à s'occuper, se trouve placé entre ce terrible dilemne, voler ou se tuer, et craint moins d'attenter à sa vie que de subvenir à ses besoins par une mauvaise action. (*Courrier de la Sarthe.*)

—Dimanche, 1er avril, le feu s'est déclaré entre Plombières et Velars, dans un bois appartenant au gouvernement; six arpents à peu près ont été fort endommagés, et la perte eût pu être immense sans les secours prompts et actifs qui ont mis fin à l'incendie. Les habitants de Plombières se sont portés en toute hâte sur le lieu du sinistre, et ont étouffé les flammes. On ignore si le fait est dû à la malveillance.

— Le capitaine Hache, commandant du navire l'*Orion*, vient d'arriver au Havre, après avoir touché à Taïti, aux Iles Sandwich. On ne saurait se faire une idée, dit-il dans son rapport, du mouvement qui existait dans tout le groupe des Sandwich depuis la découverte des mines d'or de la Californie : le compliment d'usage : « Comment vous portez-vous ? » était changé en : « Quand partez-vous ? » Tous les caboteurs, attachés à ces îles, au fur et à mesure qu'on rentraient, prenaient immédiatement un chargement et des passagers pour San-Francisco. Une grande partie des navires étaient abandonnés par les équipages; il s'y en est trouvé plusieurs où le capitaine seul est resté, tous les autres hommes avaient déserté, enlevant quelquefois des embarcations et des provisions.

J'ai appris, aux Sandwich, que tout l'état-major et le subrécargue de la goëlette anglaise *Amélia*, de Glascow, ont été massacrés par trois Colombiens faisant partie de l'équipage. Ce navire se rendait de Mazatsan en Chine, avec 500,000 piastres en espèces à bord; il a relâché à Honolulu (Iles Sandwich), pendant le séjour que j'y ai fait.

— Les correspondances d'Haïti, reçues par le steamer des Antilles, nous apportent une grave nouvelle : le président Soulouque a notifié au consul français, M. Reybaud, qu'il cesserait tout paiement ultérieur de l'indemnité consentie à la France, se fondant sur ce que la République française, en reconnaissant l'indépendance de la République dominicaine, a porté atteinte à l'intégrité de la République

haïtienne, et brisé, par là, tous les engagements préexistants entre la France et la République d'Haïti.

Le consul a refusé de donner acte de cette déclaration au gouvernement d'Haïti, lui accordant jusqu'au 15 mars pour se rétracter. Passé ce délai, il devait en référer au gouvernement français.

— C'est le 15 de ce mois que la ville de Paris mettra en adjudication, en deux lots, l'entreprise de grands travaux à faire au Pont-Neuf.

Le lot de charpente est évalué à 150,000 fr., la maçonnerie à 350,000 fr.

Ces lots sont trop élevés pour que les *associations ouvrières* puissent concourir à l'adjudication. »

— La commission de l'exposition des produits de l'industrie et de l'agriculture s'est réunie lundi, à l'Hôtel de Ville, pour juger et recevoir les divers produits des exposants du département de la Seine.

A l'exposition de 1844, le nombre des exposants du département de la Seine fut de 2,253; de la Seine-Inférieure, 136; du Nord, 121. Alger, la Guadeloupe, l'île Bourbon, Pondichéry furent aussi représentés à l'exposition.

Tout annonce que l'exposition de 1849, dont on achève le palais spécial qui doit la recevoir, ne le cèdera pas à la précédente.

— M. le procureur de la République, et M. Broussais, juge d'instruction, se sont transportés hier au palais de l'Assemblée, à l'effet de suivre l'instruction autorisée contre le représentant Eugène Raspail. M. le juge d'instruction a délivré immédiatement mandat de comparution à l'inculpé, pour l'entendre aujourd'hui dans son cabinet, à onze heures du matin. Ces magistrats sont venus sur les lieux mêmes où avait été commise la voie de fait, c'est-à-dire dans le couloir qui précède la salle des séances, côté droit, et, après avoir pris connaissance du procès-verbal dressé par M. Yon, commissaire spécial de l'Assemblée nationale, ont continué l'instruction commencée et ont entendu un certain nombre de témoins.

— L'entrée en loges pour les grands concours de 1849 à l'Ecole des Beaux-Arts aura lieu le 10 mai pour l'architecture, le 14 pour le paysage, le 21 pour la peinture historique, et le 11 juin pour la sculpture. Les ouvrages seront exposés à partir du 30 septembre, et la distribution des prix aura lieu le 8 octobre.

— On lit dans la *Démocratie pacifique* :

« L'an mil huit cent quarante-neuf, le vingt-sept mars;

» A la requête de Louis-Charles de France, ci-devant duc de Normandie, connu dans le monde par le fait de circonstances indépendantes de son acte de naissance, sous les prénoms et nom de Ethelbert-Louis-Hector-Alfred, ex-baron de Richemont, demeurant à Paris ;

» Assignation a été donnée à dame Marie-Thérèse-Charlotte de France, ex duchesse d'Angoulême, demeurant à Frohsdorf, près Vienne (Autriche) ;

» A comparaître devant le tribunal civil de première instance du département de la Seine, pour :

» Attendu que le réquérant n'est autre, ainsi qu'il en sera justifié, tant par titres que par témoins, que Louis-Charles de France, ex-duc de Normandie, né à Versailles, département de Seine-et-Oise, le 27 mars 1785, de feu Louis-Auguste, roi de France et de Navarre, et de feu Marie-Antoinette-Joseph Jeanne, archiduchesse d'Autriche, reine de France et de Navarre, son épouse ;

» Attendu que c'est faussement qu'un acte inscrit sur les registres de l'état civil de la municipalité de Paris, le 24 prairial an III (12 juin 1795), a constaté le décès du requérant, sous les noms de Louis-Charles Capet, à la date du 20 prairial (8 juin) même année ;

Qu'il est en mesure d'établir que l'enfant auquel se rapporte l'acte de décès ci-dessus relaté avait été mis à sa place dans la prison du Temple pour cacher l'évasion du requérant, laquelle a été facilitée et exécutée par des hommes dévoués à sa famille;

» Voir dire et ordonner que ledit acte de décès sera déclaré nul comme attestant faussement les décès de Louis-Charles de France, ex-duc de Normandie;

» Voir dire que le requérant est la personne dudit Louis Charles de France, issu du mariage de feu Louis-Auguste, roi de France et de Navarre, et de feu Marie-Antoinette-Josèphe-Jeanne, archiduchesse d'Autriche et de Navarre, son épouse;

» Voir déclarer, en conséquence, le requérant rétabli dans tous ses droits et actions résultant pour lui de son acte de naissance et de la filiation ci-dessus indiquée, aux offres de faire, au besoin, les preuves, tant par titres que par témoins, de sa filiation et de son identité.

» Enregistré à Paris, le 28 du même mois, par M. Duchêne, receveur, qui a perçu les droits. »

— Pendant sa promenade habituelle au bois de Boulogne, le Président de la République a éprouvé hier un léger accident. Son cheval, lancé à grande vitesse sur un terrain mouvant, s'est abattu sous lui.

Le président n'a éprouvé aucune contusion dans sa chute, il s'est relevé immédiatement, et est remonté à cheval pour rentrer à l'Elysée.

— Nous lisons dans le *Peuple* :

« Le citoyen Brisbane, socialiste américain, auquel, comme nous l'annoncions hier, le gouvernement Barrot-Faucher-Falloux a signifié de quitter le territoire français dans les vingt-quatre heures, s'est transporté hier chez le préfet de police, non pas pour s'enquérir du motif de la mesure prise à son égard, et dont même il a eu le tact de ne pas exposer l'arbitraire, comprenant qu'il est assez évident, même aux yeux de la police, mais pour dire à M. Rébillot qu'il ne quitterait le sol de la France que contraint par la force, après quoi il s'est retiré. On nous assure que le préfet de police ne prendra aucune mesure rigoureuse contre ce ferme et ardent républicain. »

— On lit dans l'*Eclaireur des Pyrénées* :

« Aujourd'hui, vers deux heures, le vent a soufflé avec une violence extraordinaire. Un navire qui venait de franchir la barre, et dont nous ne connaissons pas le nom, poussé par la force de l'ouragan, est arrivé jusque près du pont en construction, où il se serait infailliblement brisé contre les arches de pierre, si les ancres jusqu'alors impuissantes à le retenir, ne l'eussent arrêté, par un hasard tout providentiel, au moment du danger.

» Pour alléger une gabare de Dax, près de sombrer, on a été forcé de jeter par-dessus bord une grande partie de son chargement.

» Trois embarcations, chargées de pierres pour la construction du pont, ont coulé bas. Un homme s'est noyé.

» *P. S.* Le navire dont nous avons parlé plus haut est la goëlette la *Virginie*, capitaine Gilbert, venant de Dinan. »

— Un fait qui prouve l'autorité qu'acquiert la justice française sur l'esprit des indigènes et la confiance qu'elle leur inspire, même en pays étranger, s'est passé récemment au Caire, en Egypte.

Un chef kabyle qui nous a été longtemps hostile, ayant eu, au retour de la Mecque, une contestation avec un Marocain, pèlerin comme lui, cita ce dernier au tribunal du Consul de France plutôt que de l'appeler devant le Cadi. Le Marocain n'hésita pas à accepter cette juridiction, et, par suite du jugement qui le condamna, restitua immédiatement au chef cabyle une somme de 580 fr. (*Moniteur algérien.*)

— Vendredi, à 5 heures du soir, est arrivée à la citadelle de Doullens la voiture cellulaire conduisant les condamnés de Bourges. Ils étaient accompagnés de M. Lepreux, commissaire civil du gouvernement, escortés de commissaires de police, de gendarmes mobiles et d'officiers de paix, et d'un piquet de 50 cuirassiers de la garnison d'Amiens.

Barbès et Albert ont été placés dans une même cellule, Blanqui et Flotte dans une autre, Raspail et Sobrier dans une troisième.

— On annonce qu'une protestation a été remise au gouvernement russe par plusieurs Etats de l'Allemagne, contre la déclaration que vient de faire le général Freytag, que tous les étrangers français, allemands, polonais, italiens ou anglais, qui seraient pris les armes à la main en Transylvanie, seraient pendus.

— M. Félix Merlo, l'une des illustrations de la Faculté de droit de Turin, qui a fait partie du cabinet Pinelli avec M. le général Perrone, est mort le même jour que ce dernier par suite d'excès de travail et de fatigues.

— Un lit dans la *Gazette de Lyon* :

« Depuis quelques jours, on fait circuler dans le public un bruit qui paraît alarmer beaucoup la population lyonnaise : on prétend que plusieurs cas de choléra se sont déjà présentés dans l'hôpital et dans la ville. Nous nous empressons de prévenir que ces bruits fâcheux sont entièrement faux. Nous apprenons de source certaine qu'aucun cas de choléra ne s'est montré à l'hôpital ; tout se borne (et c'est là sans doute ce qui a causé l'erreur) à quelques rares exemples de cholérine, comme les médecins en observent assez fréquemment dans la saison de transition où nous sommes, et sous l'empire de la constitution médicale qui règne en ce moment. Il n'est pas besoin de faire remarquer quelle différence énorme existe entre la cholérine et le choléra asiatique. »

— On écrit de Valenciennes, le 9 avril 1849 :

« La mort subite de M. Dosne, receveur-général du département du Nord, est un événement qui occupe beaucoup l'attention publique. Au 24 février, à l'époque de l'avénement subit aussi de la République, la fortune particulière de M. Dosne se trouvait, dit-on, engagée pour environ deux millions avec le trésor de l'Etat. Depuis lors, ces avances ont notablement diminué d'importance, mais elles sont loin d'être au pair. La fortune de M. Thiers, un des hommes politiques les plus considérables de l'époque, se trouve identifiée avec celle de M. Dosne, son beau-père, Que va-t-il résulter de cet événement ? A qui la belle recette générale du Nord sera-t-elle donnée ? Quel est le financier qui est destiné à recevoir annuellement les 60 millions du Nord et à s'asseoir sur la caisse dont les Baudon et les Dosne tenaient la clé ? En attendant, la recette est toujours gérée par M. Cabaret, fondé de pouvoirs du dernier titulaire, qui passait tous les hivers à Paris dans son bel hôtel de la place Saint-Georges. » (*L'Echo de la frontière.*)

— La recette principale des douanes de Condé perçoit cette année plus de droits que l'an dernier. Ce fait est un indice certain de la reprise de l'industrie et du commerce, puisque ces droits d'entrée reposent principalement sur le charbon, les toiles, les pierres à bâtir, etc. On a reçu, à Condé, dans le premier trimestre de 1849, environ 36,000 francs de plus que pendant le premier trimestre de 1848. Les droits sont presque tous acquittés au comptant ; le mode les payer en traites est pour ainsi dire supprimé.

— On a fait samedi la translation du corps de M. l'évêque d'Orléans, de son domicile, rue de Valois-du-Roule, à l'église Saint-Roch, où il doit rester déposé, en attendant qu'on le transporte au siége de son évêché, où auront lieu les funérailles.

— L'académie des sciences morales et politiques vient de charger M. Blanqui de faire sur la situation des classes agricoles en France des recherches et un travail analogues aux recherches qu'il vient de terminer et au rapport qu'il a présenté récemment sur la situation des classes ouvrières de la France en 1848.

— Le gouverneur du Sénégal vient de demander la décoration de la Légion-d'Honneur pour un nègre nommé Joseph, inventeur d'un système spécial de brise-lames pour la barre de Saint-Louis, qui est, comme on sait, si redoutable.

— Le traité postal entre la France et l'Espagne a été signé le 1er avril au ministère des affaires étrangères de Madrid, par M. Padal et par M. de Lesseps. M. Grelin, attaché à la légation de France, est parti le même jour pour Paris avec ce traité.

— M. Félix Blizenski, officier polonais réfugié, qui a déjà soumis à la compagnie du chemin de fer des plans, devis, etc., relativement à son invention dont le but est de préserver du déraillement les convois en marche, construit en ce moment des modèles en bois qui feront apprécier matériellement les avantages de sa découverte.

— Une arrestation opérée au Havre sur mandat d'amener lancé par le parquet de Paris, a produit dans cette ville une très vive sensation. La personne arrêtée, et qui était descendue à l'Hôtel-de-France, sur le grand quai, se nommait de Chambord. Ce nom avait circulé rapidement, et il n'en a pas fallu davautage pour faire croire qu'il s'agissait de l'hôte de Frohsdorff.

— Le *Journal de Rouen* publie une lettre écrite de Fécamp et dans laquelle on lui dit que M. Vitet, la chair de la chair de MM. Guizot et Duchâtel, réclame son ancien poste. — Cela l'étonne !

— Lundi a eu lieu à St-Calais l'imposante cérémonie de la distribution des drapeaux aux gardes nationales de l'arrondissement. A plusieurs reprises, les gardes nationaux, en passant devant M. le sous-préfet, ont poussé vigoureusement les cris de : vive la République ! vive la République démocratique et sociale ! à bas les blancs ! à bas les chouans ! Il y aura là sans doute matière à un article furibond du *Moniteur* de M. Léon Faucher, et celui-ci pourra constater avec douleur que l'esprit républicain gagne chaque jour daus nos contrées.

— Il paraît que la ville de Troyes possède aussi des adeptes de la société des *Amis de l'ordre et de la modération*. Samedi soir, un jeune homme venant du faubourg passait aux abords de la rue Torchepot, quand il fut accosté par trois individus, qui firent mine de lui sauter à la gorge, en lui disant : « Tu nous es signalé comme un républicain rouge, et nous voulons te la faire danser. » Ces mesures furent suivies d'interrogations, où l'odieux le disputa au stupide, et sans le bruit des pas d'une personne qui vint à passer, ces verdets d'une nouvelle espèce eussent accompli la misérable et lâche attaque dont ils étaient les instruments.

— Dernièrement le mobilier d'un pauvre homme du canton de Caudebec, père de neuf enfants, allant être vendu par suite d'une saisie ; déjà l'officier ministériel avait fait apporter sur une table plusieurs objets mobiliers lorsque la femme du pauvre homme et ses enfants se mirent à pleurer de douleur de voir ainsi enlever leurs chétifs effets. L'huissier alors n'y tient plus, son cœur se refuse à exécuter le jugement dont il est porteur, et prenant un parti qui concilie son devoir et les intérêts de son client avec la générosité de son cœur, il va de suite payer de ses deniers la créance qu'il était chargé de recouvrer, c'est-à-dire, environ cent quatre-vingt francs.

L'auteur de ce trait aussi noble que généreux est M. Bettencourt de Caudebec. On ne saurait passer de telles actions sous silence.

VARIÉTÉS.

BANQUE DU PEUPLE.

Le citoyen Proudhon vient de publier, dans son journal, un manifeste aux souscripteurs et adhérents de la Banque du Peuple, déclarant qu'il se retire et résigne ses fonctions de directeur-gérant. Les motifs qui ont fixé sa résolution sont de deux sortes : les uns ont rapport à la responsabilité qui le concernait, et comme ils n'existent plus, il ne saurait plus la subir ; les autres se déduisent de la situation générale du pays et de la politique obstinément suivie par le gouvernement. Nous croyons convenable de reproduire les termes mêmes de l'exposé du citoyen Proudhon, quant aux seconds de ces motifs :

On ne discute plus, à l'heure qu'il est, le socialisme ; on n'encourage point ses essais ; on ne tolère plus ses expériences ; on ne parle que de l'exterminer. Ce n'est point à nos idées, c'est à nos têtes qu'en veut aujourd'hui la réaction. Le temps n'est déjà plus pour nous de faire de l'organisation légale et pacifique : il faut combattre pour notre existence.

Organiser, par les souscriptions volontaires et la mise en rapport des sociétés ouvrières, c'est perdre le temps aux bagatelles, et nous exposer sans fruit aux transportations et aux fusillades. Le monde n'a plus le temps d'attendre le résultat de nos expériences : il faut être les maîtres ou disparaître ; il faut vaincre ou périr dans le champ-clos de la révolution.

Vaincre ! c'est-à-dire porter au pouvoir le principe démocratique et social ; dès lors à quoi bon la Banque du Peuple ? à quoi bon les bureaux de la rue du Faubourg-Saint-Denis ? la Banque de France n'est-elle pas là ? — Périr ! c'est-à-dire retomber sous le joug du capital armé, pour ne nous relever qu'à la fin des temps, les derniers de l'humanité. Dans ce cas encore, à quoi sert de recueillir jour par jour le centime du pauvre, et de solliciter l'adhésion du prolétaire au désespoir ?

Que d'autres, moins effrayés et plus libres, reprennent en sous-œuvre notre entreprise, mes sympathies et, s'ils le veulent mon assistance ne leur manqueront pas. Pour moi, la Banque du Peuple est une machine déjà insuffisante, et d'un trop tardif résultat ! Je cherche quelque chose de plus prompt, *Majus opus moveo*. Je croyais la société morte, bien morte : il paraît qu'elle respire encore, puisqu'elle parle de nous *supprimer*, nous, ses héritiers et ses successeurs ! Le moment décisif est arrivé : Il faut en six mois achever par la polémique ce que l'exemple de mille associations ouvrières centralisées par la Banque du Peuple n'accomplirait peut-être pas en dix ans.

La réaction organise sa propagande anti-socialiste ; organisons notre propagande révolutionnaire. Que le Peuple, à cet instant suprême, se recueille, non pour le combat, mais pour le jugement. Que la bourgeoisie, avant de nous frapper, nous écoute. Une dernière fois nous discuterons ce grand procès ; nous prendrons corps à corps le privilége capitaliste ; nous porterons le scalpel sur les ulcères du corps social. Point d'émeutes, point de clubs, point de banquets : la presse seule, et puis le scrutin.

Telles sont, citoyens, les considérations qui m'ont décidé à résigner mes fonctions de directeur-gérant de la Banque du Peuple, et par suite à en faire opérer la liquidation.

Les collaborateurs du citoyen Proudhon ne semblent pas être du même avis que le fondateur de la Banque. Tout en approuvant sa résolution, ils croient que l'accord doit continuer. A cet effet, ils viennent de publier la manifestation suivante.

Les soussignés, collaborateurs du citoyen P.-J. Proudhon, dans l'œuvre de la *Banque du Peuple* et des *Syndicats de production et de consommation*, telle qu'elle est posée dans l'acte du 31 janvier 1849 et dans le rapport fait aux délégués ayant siégé au Luxembourg dans la réunion générale du 16 du même mois, même année ;

En présence de la résolution du citoyen Proudhon, comme directeur-gérant de la Banque du Peuple, laquelle résolution aboutit à une liquidation immédiate de la société formée et non encore constituée ;

Déclarent que, tout en déplorant le dommage porté à la cause du Peuple par la persécution infligée à l'un de ses plus dévoués et efficaces défenseurs, ils ne peuvent qu'approuver cette résolution.

Ils déclarent, en outre, que néanmoins l'œuvre générale de l'émancipaiion des travailleurs devant rester supérieure à toute combinaison spéciale et survivre à tous les événements,

Ils ont résolu :

1° De continuer dans des termes nouveaux l'œuvre commencée, qu'ils placent désormais sous le patronage du parti démocratique socialiste tout entier ;

2° D'appeler le Peuple avec une énergique insistance à donner une nouvelle force à l'instrument de son émancipation.

Ils ont, en conséquence, pris les mesures nécessaires pour que, dans le même local, qui reste à leur disposition, et avec une gérance démocratisée, tous les résultats qui devaient surgir de l'initiative de la *Banque du Peuple* fussent plutôt rapprochés qu'éloignés ;

A l'effet de recevoir communication des mesures énoncées ci-dessus, les actionnaires et les adhérents de la *Banque du Peuple* sont convoqués pour le dimanche 15 avril, à midi précis, salle de la Fraternité, rue Martel, 9.

Paris, le 11 avril 1849.

Ont signé :

BRASSELET, V. CHIPRON, F. CHERTIER, E. DUBUC, L. SAVOYE, A. LEFAURE, J. LECHEVALIER, RAMON DE LA SAGRA.

Cette décision est conforme aux principes que nous avons déjà trouvés émis dans l'ouvrage récent d'un de nos collaborateurs, M. Ramon de la Sagra, sur la *Théorie et la pratique de la Banque*. En répondant d'avance aux prévisions du citoyen Proudhon dans sa célèbre déclaration du mois de Février mise en tête des statuts, où il promet de disparaître de l'arène révolutionnaire si son projet venait à manquer, M. de la Sagra s'exprime ainsi :

Si une théorie est fondée sur un principe *absolument* bon, *réellement* vrai, elle doit avoir un avenir réel. Si des circonstances accidentelles, indépendantes des efforts des individus, dépendantes de la force des choses, retardent, entravent ou paralysent l'accomplissement de la *théorie*, la confiance absolue qu'elle mérite ne doit pas être ébranlée ; car l'*expérience ne peut jamais annuler une théorie vraie ;* elle n'est destinée qu'à l'exprimer en fait. Il y a un principe suprême pour soutenir toute conviction dans le vrai, principe que nous avons formulé par ces mots : *Ce qui doit être sera.*

Si ce qui *doit être* n'est pas encore, c'est parce qu'il existe des causes qui en retardent l'accomplissement, causes qui en même temps soutiennent ce qui est. Dès que *ce qui est* peut se soutenir encore, il n'y a pas de forces individuelles capables de l'anéantir, et alors le rôle des révolutionnaires devient impuissant et nuisible ; car la réforme doit renverser les intérêts vitaux. C'est seulement lorsque la force des choses détruit l'espoir de vie dans ces intérêts, les rendant incompatibles avec la vie sociale, que la transformation peut s'opérer. Alors *ce qui doit être* a lieu, naturellement, fatalement.

C'est dans ces principes que doit s'appuyer la conviction de tout homme logique pour la lui rendre supérieure à tous les événements. C'est dans cette conviction que tout homme logique doit puiser son courage et le retremper pour la lutte, qui lui est imposée comme un devoir ; car il y a un devoir à lutter, lorsque, à la fin de la guerre, s'annoncent la paix sociale et le bonheur de l'humanité.

Par ces motifs, nous ne croyons pas que le citoyen Proudhon puisse jamais être autorisé *à disparaître de l'arène,* quoique « *la raison publique fasse justice de ses théories.* » La *raison publique,* à une époque d'ignorance, ne saurait jamais devenir le juge acceptable par la *raison réelle,* basée sur la vérité absolue.

Toute idée *vraie* doit devenir *réelle*, et finira par vaincre et se faire jour au milieu de tous les obstacles opposés par les hommes et par les choses. Le citoyen Proudhon peut bien périr ; nous disons plus, il périra avec bien d'autres, avec nous tous, simples ouvriers dans le travail social, et avant que l'œuvre soit accomplie ; mais pendant qu'il vivra, il ne peut se démettre de son rôle, il n'a pas la faculté de quitter son poste, d'abandonner l'arène, car son devoir est de lutter jusqu'à la mort. Tel est le grand tribut que l'humanité a le droit d'imposer à sa noble intelligence. »

Nous tiendrons nos lecteurs au courant du résultat de la convocation faite par les co-fondateurs de la Banque du Peuple.

BULLETIN DE LA BOURSE DU 12 AVRIL.

Le 3 0/0 a débuté au comptant à 56 80, a fait 57 10 au plus haut, 56 80 au plus bas, et reste à 57 10. Fin courant, il a fait 57 25 au plus haut, 56 85 au plus bas, et reste à 57 25. Les primes fin courant ont été negociées dont 1 de 58 10 à 57 60 et dont 50 à 58 50.

Le 5 0/0 a débuté, au comptant, à 89 50, a fait 89 20 au plus bas, 89 70 au plus haut, et reste à 89 60. Fin courant, il a fait 89 90 au plus haut, 89 50 au plus bas, et reste à 89 90.

Les primes ont été négociées, fin courant dont 2, à 90 15, dont 1 de 91 50 à 90 75, et dont 50 c. de 92 50 à 92 ; et fin prochain dont 2 à 94, don 1 de 96 25 à 95 75, et dont 50 c. de 98 50 à 98.

Les actions de la Banque ont varié de 2425 à 2405 et restent à 2415.

Les chemins de fer ont été négociés au comptant, le St-Germain à 425, la rive droite de 215 à 213 75, la rive gauche de 172 50 à 170, l'Orléans de 802 50 à 800, le Rouen à 555, le Havre à 300, le Marseille à 222 50, le Bâle à 106 25, le Centre de 365 à 362 50, le Bordeaux à 412 50, le Nord de 458 75 à 468 25, le Strasbourg de 375 à 373 75, le Nantes de 525 à 523 75, le Montereau à 132 50, le Dieppe et le Fécamp de 180 à 179 50.

On a enfin côté le 5 0/0 romain à 77 et 76, le 5 0/0 belge 1840 et 1842 à 92 1/2 et 92 3/4, le 4 1/2 0/0 belge à 83 1/2, le 3 0/0 espagnol extérieur à 31 et 31 3/4, les lots d'Autriche à 318, l'emprunt d'Haïti à 218, les obligations du Piémont à 890, de Saint-Germain (1842) à 800 d'Orléans (nouvelle émission) à 940, de Rouen (1840) à 832 50, de [illegible] ville à 1,190 et les actions du canal de Bourgogne à 895, de la Vieille Montagne à 2,800, de la Grand'Combe à 620 et 625, et de la Nationale-Incendie à 87 0/0 de bénéfice.

LE RÉDACTEUR-GÉRANT,
EUGENE CARPENTIER.

SPECTACLES DU 13 AVRIL 1849.

THÉATRE DE LA NATION. — Violon du Diable, Xacarilla.
THÉATRE-FRANÇAIS. — Rivaux, Ecole des femmes, la Critique.
OPÉRA-COMIQUE. — Val d'Andorre.
SECOND THÉATRE-FRANÇAIS. —
THÉATRE-HISTORIQUE. — La Jeunesse des Mousquetaires.
VAUDEVILLE. — Breda-Street, Club chez Mme Octave, deuxième numéro de la Foire aux idées, Riche d'amour.
VARIÉTÉS. — Le Vendredi, Gentil-Bernard, Mignonne, le Lion.
GYMNASE. — Le Bouquet de violettes, Gardée à vue, le dernier des Rochegune.
THÉATRE MONTANSIER. — E. H., Trompe la balle, le Curé, Titi, Cornemuse.
PORTE SAINT-MARTIN. —
AMBIGU. — Louis XVI et Marie-Antoinette.
GAITÉ. — Le Comte de Sainte-Hélène, Griseldi.
THÉATRE-NATIONAL. — Murat.
FOLIES-DRAMATIQUES. — Le Père Lentimèche, Cendrillon, Gibier du roi, un Troupier.
DÉLASSEMENTS-COMIQUES. — C'est ici qu'on ressuscite, la Nuit du 13 mars, Ce qui manque aux Grisettes, Changée en nourrice.
THÉATRE-COMTE. — Première faute, Bureau d'Omnibus.
CIRQUE-NATIONAL — Champs-Elysées. — Ouverture, Soirée équestre.
DIORAMA (Bazar Bonne-Nouvelle). —
PANORAMA. — Champs-Elysées. —
JARDIN-D'HIVER — Champs-Elysées. — Promenades de jour Marché aux Fleurs permanent, Cabinet de lecture gratuit Salle d'exposition. — Prix : 1 fr.
SPECTACLES-CONCERTS. — Tableaux vivants.
CAFÉ-CONCERT (du Palais-National), Galerie Montpensier, 18. — Tous les soirs, à 6 heures.
SALLE VALENTINO, rue Saint-Honoré, 369. — Soirées dansantes, les mardis, samedis et dimanches.

Imprimerie centrale de NAPOLÉON CHAIX et Ce.